

Les conséquences de l'expansion accélérée de l'immigration de 2016 à 2024 : que doit maintenant faire le Québec ?

Mémoire soumis au
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec

Pierre Fortin*, professeur émérite
Département des sciences économiques
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

25 juillet 2025

Sommaire

L'étude comprend trois parties. La première rappelle la genèse et l'évolution de l'expansion migratoire accélérée au Canada et au Québec de 2016 à 2024. La deuxième expose les conséquences économiques et sociales catastrophiques de cette expansion migratoire. La troisième examine les options qui s'ouvrent maintenant à la politique d'immigration du Québec par suite de la réorientation de la politique fédérale annoncée en 2024. Un appendice compare les propositions présentement disponibles au sujet de l'évolution à venir du nombre accumulé de résidents non permanents et de l'immigration permanente au Québec.

*Je suis redevable à Jean-Pierre Corbeil, Gilles Grenier, Anne Michèle Meggs, Pierre-Carl Michaud, Mario Polèse, Marc Termote et Calvin Veltman pour leurs bienfaisants conseils et commentaires.

Note biographique

Pierre Fortin est professeur émérite de sciences économiques à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Il a antérieurement enseigné aux Universités Laval et de Montréal. Il est membre de la Société royale du Canada, fellow de l'Institut C.D. Howe et chevalier de l'Ordre national du Québec. Il a présidé la Société canadienne-française de science économique et la Canadian Economics Association. Il est l'auteur ou le co-auteur de nombreuses publications scientifiques au Canada et à l'étranger. Il a également préparé plusieurs études et rapports pour des gouvernements et des organismes publics et privés au Canada. Il a été conseiller du ministre des Finances du Canada et du ministre des Finances du Québec, et conseiller économique principal du premier ministre du Québec. Il détient des baccalauréats en humanités classiques et en mathématiques de l'Université Laval, une maîtrise en mathématiques de l'Université de Montréal et un doctorat en sciences économiques de l'Université de Californie à Berkeley.

Structure du document

Introduction

1 L'expansion migratoire accélérée de 2016 à 2024 : genèse et évolution

- 1) La politique d'immigration expansive du gouvernement fédéral a été inspirée par le rapport de 2016 de son Conseil consultatif sur la croissance économique et elle a été encouragée par les milieux d'affaires et par les milieux d'éducation*
- 2) Au Québec comme au Canada, l'expansion migratoire accélérée de 2016 à 2024 a surtout été alimentée par l'explosion incontrôlée de l'immigration temporaire*
- 3) Le contrôle de l'immigration temporaire par le ministère fédéral de l'Immigration ne permet au ministère de l'Immigration du Québec de délivrer des certificats d'acceptation que pour 30 % à 40 % des candidats*

2 Les conséquences économiques et sociales

- 1) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 n'a pas allégé la pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, mais l'a laissée inchangée et a même pu l'aggraver*
- 2) L'expansion accélérée de l'immigration n'est pas une solution praticable au problème du vieillissement de la population*
- 3) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a fait grossir l'économie, mais elle n'a pas enrichi la population ; elle a, au contraire, fait diminuer la productivité, les salaires et le niveau de vie moyen*
- 4) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a déséquilibré le secteur du logement et freiné l'investissement non résidentiel privé en équipement productif et l'investissement public en infrastructure*
- 5) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a fait des nouveaux immigrants d'importantes victimes de la pénurie de logement abordable et du ralentissement économique de 2022-2024*
- 6) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a entraîné un affaiblissement de la cohésion sociale et une résistance doublement accrue à l'immigration au Canada et au Québec*
- 7) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a entraîné au Québec (surtout à Montréal) une diminution significative du français comme langue d'appartenance et langue de travail des nouveaux arrivants*

3 Que doit maintenant faire le Québec ?

- 1) La volte-face annoncée de la politique d'immigration fédérale fera diminuer le PIB total du Canada, mais fera augmenter son PIB par habitant (son niveau de vie)*
- 2) La planification pluriannuelle de l'immigration au Québec va maintenant inclure l'immigration temporaire et non seulement l'immigration permanente*
- 3) La baisse du nombre accumulé de résidents non permanents sera de 32 % entre la fin de 2024 et la fin de 2026 au Canada selon le plan fédéral, mais le premier ministre Legault souhaite qu'elle atteigne 50 % au Québec*
- 4) Le reflux important de l'immigration temporaire sur l'immigration permanente commande de maintenir le nombre accumulé d'immigrants temporaires à un niveau stable et modéré*
- 5) La baisse de 32 % du nombre accumulé des résidents non permanents qui doit suivre l'annonce du gouvernement fédéral est insuffisante pour le Canada et le Québec*
- 6) L'insuffisance des mesures fédérales annoncées et l'exigeant défi d'intégration et de francisation de l'immigration au Québec justifient une baisse de 60 % en quatre ans du nombre accumulé d'immigrants temporaires résidant au Québec*
- 7) La réduction de 60 % du nombre accumulé d'immigrants temporaires résidant au Québec d'ici quatre ans aurait pour objectif économique de ramener l'immigration temporaire à la « normalité paisible » des années 2000 à 2015, et pour objectif social de réduire de moitié le pourcentage de la population qui juge qu'il y a trop d'immigration*
- 8) La baisse proposée du nombre accumulé de résidents non permanents du Québec le ferait passer de 617 000 à la fin de 2024 à 243 000 à la fin de 2028 et serait livrable en quatre réductions annuelles de 93 000 personnes chacune*
- 9) Le gouvernement du Québec devra en arriver à des compromis avec ses principaux partenaires, soit le gouvernement fédéral, les milieux d'affaires et les milieux d'éducation*
- 10) Pour mener à bien son opération, le gouvernement du Québec devra observer des règles d'intervention humaines, mais simples, rigoureuses, cohérentes et basées sur le potentiel économique et social vérifié des nouveaux candidats*

Conclusion

Résumé 5 pages

La première partie de l'étude documente la genèse et l'évolution de l'expansion migratoire accélérée au Canada et au Québec de 2016 à 2024. Le taux d'immigration totale (permanente et temporaire) a bondi de 0,6 % de la population en 2016 à des sommets de 3,3 % au Canada et de 2,4 % au Québec au cours des 12 mois précédant avril 2024. La politique d'immigration expansive du gouvernement fédéral a été inspirée par le rapport de 2016 de son Conseil consultatif sur la croissance économique. Elle a été encouragée par les milieux d'affaires, préoccupés par la pénurie de main-d'œuvre croissante ressentie par leurs membres, et par les milieux d'éducation, affectés par le sous-financement et les démographies régionales en décroissance.

Au Canada, l'immigration permanente a augmenté progressivement de 296 000 admissions en 2016 à 484 000 en 2024. Au Québec, elle est passée de 53 000 à 59 000 au cours de la même période. Mais c'est surtout l'immigration temporaire plutôt que l'immigration permanente qui a transformé l'expansion migratoire en explosion, au Québec comme au Canada. L'immigration temporaire dans une année donnée, c'est l'addition au nombre de résidents non permanents entre le début et le fin des douze mois. Entre 2016 et 2023, l'arrivée de nouveaux immigrants temporaires a excédé chaque année par une marge de plus en plus considérable le nombre de ceux qui cessaient de l'être soit en passant à l'immigration permanente, soit en quittant le pays. En comparaison de l'année 2016, le rythme annuel de l'immigration temporaire au début de 2024 était dix fois plus important au Canada (877 000 contre 89 000) et 13 fois plus important au Québec (168 000 contre 13 000). En conséquence, au 1^{er} octobre 2024, le nombre accumulé d'immigrants temporaires (appelés « résidents non permanents » par Statistique Canada) atteignait 3 021 000 ou 7,3 % de la population au Canada et 617 000 ou 6,8 % de la population au Québec. Ces estimations officielles peuvent sous-estimer de 10 % à 20 % le poids démographique réel des non-permanents parce qu'elles ne prennent pas en compte le nombre croissant d'immigrants non documentés ou illégaux.

Les immigrants temporaires comptent quatre groupes, soit les titulaires de permis de travail, les titulaires de permis d'études, les membres de leurs familles, et les demandeurs d'asile. Au Québec comme au Canada, ce sont les titulaires de permis de travail qui forment le groupe le plus nombreux des quatre ; les titulaires de permis d'études sont deux fois moins nombreux au Québec qu'ailleurs au Canada, mais les demandeurs d'asile sont, à l'inverse, deux fois plus nombreux au Québec. L'immigration temporaire est gérée par Immigration Canada (IRCC), qui ne lui a pas imposé de plafond jusqu'en 2024. La compétence fédérale est entière sur les demandes d'asile et sur les permis de travail ouverts émis par le Programme de mobilité internationale. Le ministère de l'Immigration du Québec (MIFI) délivre des certificats d'acceptation pour 30 % à 40 % des candidats à l'immigration temporaire, soit ceux qui désirent obtenir un permis d'études ou un permis de travail fermé du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

La deuxième partie de l'étude explique comment et pourquoi la politique d'immigration en vigueur au Canada et au Québec de 2016 à 2024 a été une catastrophe économique et

sociale. Ce jugement est fondé sur sept affirmations qui sont étayées sur les conséquences de l'expansion migratoire accélérée. Premièrement elle n'a pas allégé la pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, mais l'a laissée inchangée ou a même pu l'aggraver. Deuxièmement, elle n'est pas une solution praticable au problème du vieillissement de la population. Troisièmement, elle a fait grossir l'économie, mais elle n'a pas enrichi la population ; elle a, au contraire, fait diminuer la productivité, les salaires et le niveau de vie moyen. Quatrièmement, elle a déséquilibré le secteur du logement et n'a pas été suivie par un rythme adéquat de l'investissement non résidentiel privé en équipement productif et de l'investissement public en infrastructure. Cinquièmement, elle a fait des nouveaux immigrants d'importantes victimes de la pénurie de logement abordable et du ralentissement économique de 2022-2024. Sixièmement, elle a entraîné un affaiblissement de la cohésion sociale et une résistance doublement accrue de la population à l'immigration au Canada et au Québec. Septièmement, elle a entraîné au Québec (surtout à Montréal) une diminution significative du français comme langue d'appartenance et langue de travail des nouveaux arrivants. Ces sept affirmations ne sont pas des opinions. Elles découlent de l'observation immédiate des faits et des travaux de recherche publiés jusqu'ici par les chercheurs canadiens.

La troisième partie de l'étude examine les options qui s'ouvrent à la politique d'immigration du Québec par suite de la réorientation majeure de la politique fédérale annoncée en 2024 par le ministre de l'Immigration Marc Miller. La nouvelle politique comprend une réduction du nombre accumulé d'immigrants temporaires à 5 % de la population totale du Canada à la fin de 2026 à partir du niveau de 6,5 % qu'il était à la fin de 2023. Le ministre Miller prévoit que l'immigration temporaire sera négative, avec 446 000 entrées de moins que de sorties à la résidence non permanente, dans chacune des deux années 2026 et 2027. Il a également indiqué que la cible annuelle de l'immigration permanente au Canada serait progressivement abaissée de 485 000 en 2024 à 365 000 en 2027. L'immigration annuelle totale (permanente et temporaire) plongerait de 1 293 000 en 2023 à un nombre négatif de -66 000 en 2026 avant de remonter à 382 000 en 2027. Au total, la population canadienne diminuerait de 0,2 % en 2025 et en 2026 et recommencerait à augmenter en 2027.

Si les projections du ministre fédéral s'avèrent, la population active et le PIB total du Canada vont diminuer en 2025 et 2026, mais le PIB par habitant sera plus élevé qu'il aurait été autrement. Au Québec, le Projet de loi 74 adopté en décembre 2024 reconnaît que la planification pluriannuelle de l'immigration doit désormais inclure l'immigration temporaire. En 2024, l'immigration temporaire a ajouté au net 104 000 personnes au nombre accumulé de résidents non permanents sur le territoire québécois, qui se trouvait ainsi porté à 617 000 personnes à la fin de cette année. Alors que la projection de M. Miller ferait diminuer le nombre accumulé de temporaires de 32 % entre la fin de 2024 et la fin de 2026, le premier ministre du Québec M. Legault souhaite que ce nombre diminue de 50 %. La modération maintenant annoncée par les deux gouvernements va inverser dans une certaine mesure les effets malheureux du rythme d'immigration excessif des années 2016 à 2024.

Comme l'immigration permanente puise plus de 40 % de ses candidats admissibles parmi les immigrants temporaires, il est essentiel de maintenir le nombre accumulé d'immigrants temporaires à un niveau modéré et stable d'une année à l'autre, afin de maintenir un pourcentage acceptable d'admissions à l'immigration permanente en provenance directe de l'étranger. Les mesures annoncées par M. Miller constituent un pas dans la bonne direction. Toutefois, l'analyse des conséquences catastrophiques de l'expansion accélérée de l'immigration qu'a développée la deuxième partie de l'étude démontre que ces mesures sont insuffisantes pour le Canada lui-même et que le souhait de M. Legault de voir diminuer de 50 % le nombre accumulé d'immigrants temporaires, est plus appropriée que la baisse de 32 % qui découlerait de l'annonce fédérale.

Mais comme la tâche d'intégration linguistique et culturelle constitue pour le Québec une lourde responsabilité supplémentaire, la réduction du nombre accumulé d'immigrants temporaires doit y être plus importante non seulement que les 32 % qui s'ensuivraient de du plan de M. Miller, mais aussi que les 50 % pressentis par M. Legault. Je suis d'avis que le Québec doit viser une réduction de 60 % du nombre des non-permanents résidant au Québec. Comme l'indique le tableau ci-dessous, une telle réduction ferait passer ce nombre de 617 000 à la fin de 2024 à 243 000 à la fin de 2028. Elle serait réalisée au moyen d'une baisse totale de 373 000 du nombre accumulé d'immigrants temporaires, livrable en quatre réductions annuelles de 93 000 personnes chacune. Cela signifie que l'immigration temporaire serait négative au Québec pendant les quatre années 2025 à 2028 et qu'il faudrait l'inscrire à zéro (ou à un tout petit nombre) à partir de 2029, après que le niveau de 243 000 aura été atteint. Cette prescription présente des ordres de grandeur raisonnables et non des chiffres précis. Des ajustements seront toujours possibles à la lumière de l'expérience vécue.

Tableau. Réduction proposée du nombre accumulé de résidents non permanents (immigrants temporaires) au Québec entre la fin de 2024 et la fin de 2028

Type de RNP	Nombre accumulé de résidents non permanents			
	Réal au 2024-12-31	Objectif au 2028-12-31	Réduction proposée (4 ans)	
			(nombre)	(pourcentage)
Asile	181 100	94 700	-86 400	-48 %
Travail	273 500	78 500	-195 000	-71 %
Études	130 900	59 500	-71 400	-55%
Familles	31 000	10 600	-20 400	-66 %
Total	616 600	243 400	-373 200	-61 %

La recommandation de réduire de 60 % le nombre d'immigrants temporaires résidant au Québec d'ici quatre ans vise à ramener l'immigration temporaire à la « normalité paisible » qu'elle connaissait au cours de la période 2000-2015, l'année 2015 étant représentative de cette période et utilisée comme base des mesures à adopter pour la ressusciter. C'était l'époque où moins de 25 % de la population trouvait qu'il y avait « trop d'immigration au Canada ». Le tableau présente le calcul en prenant soin de traiter séparément les quatre types de résidents non permanents reconnus par Statistique Canada. Dans le cas particulier des demandeurs d'asile, l'hypothèse est faite que d'ici quatre ans une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernement provinciaux assurerait que

leur répartition entre les provinces soit proportionnelle au poids démographique de chacune. Pour le Québec, cela signifie qu'il devrait accueillir 22 % des demandeurs d'asile au Canada à la fin de 2028, alors qu'il en abritait 40 % à la fin de 2024.

Afin de concrétiser ce plan sur le terrain concret de la réalité économique, sociale et politique, le gouvernement du Québec devra en arriver à des compromis avec ses principaux partenaires, qui sont le gouvernement fédéral, les milieux d'affaires et les milieux d'éducation, se donner des règles à observer pour mener à bien l'opération, et bien sûr adapter ses mesures en fonction de l'expérience acquise sur le terrain.

Avec le gouvernement fédéral, une négociation de bonne foi s'impose. Principalement, l'émission de certificats d'acceptation (CAQ) pour seulement 30 à 40 % des admissions à l'immigration temporaire est une incohérence administrative et politique à corriger. Le Québec doit pouvoir émettre de tels certificats pour les candidats à tous les types de résidence non permanente. Sa responsabilité doit être étendue aux demandes de permis de travail du Programme de mobilité internationale et aux demandes d'asile. Les ententes nécessaires ne pourront être sécurisées que si les deux gouvernements s'entendent pour donner une interprétation plus englobante à l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* qui fut ratifié par les parties en 1991.

Un compromis avec les milieux d'affaires est essentiel. L'embauche de travailleurs immigrants en fait de grands bénéficiaires de l'immigration. Ils militent sans relâche en faveur d'un taux d'immigration toujours plus important. Leur position soulève cependant un double problème de société. D'une part, leur appui indéfectible à un taux d'immigration élevé entretient une boucle de rétroaction explosive, une espèce de chaîne de Ponzi de l'immigration. D'autre part, leur vision réduit l'immigration à un bien privé, alors qu'il s'agit d'un phénomène global, transformatif et interactif qui entraîne des conséquences pour l'ensemble de la société. Il faudra les amener à comprendre que le niveau global et la composition de l'immigration ne peuvent pas être conçus en fonction des seuls intérêts de leur groupe particulier, mais établis en tenant compte de leurs coûts comme de leurs avantages pour la collectivité.

Un compromis est enfin nécessaire avec les milieux de l'éducation. Partout au Canada, l'admission d'étudiants internationaux permet aux établissements d'enseignement supérieur d'obvier aux baisses démographiques régionales et aux coupes budgétaires des provinces. Les étudiants internationaux constituent une bonne source d'immigration permanente, car ils sont jeunes, éduqués et, au Québec, majoritairement francisés. Néanmoins, pas plus que les milieux d'affaires, les milieux d'éducation ne peuvent faire abstraction du fait que l'immigration a le caractère d'un bien public. Les avantages particuliers qu'ils en retirent ont, tout comme c'est le cas pour les employeurs de travailleurs immigrants, une contrepartie en termes des coûts croissants en temps et en argent que doit supporter l'ensemble de la société lorsque le rythme global de l'immigration est excessif. Il faut poser une limite raisonnable à ces avantages tout en souhaitant que le Budget du Québec fasse un effort pour corriger l'insécurité financière dont souffrent ces institutions.

Le gouvernement du Québec doit se donner quatre règles d'intervention pour mener à bien son opération de réduction de l'immigration temporaire. La première est de respecter les promesses déjà faites aux immigrants temporaires qui sont détenteurs d'un permis. Pour des raisons non seulement juridiques, mais surtout morales, il doit éviter de changer les règles du jeu en cours de route pour des personnes et des familles qui sont venues au Canada de bonne foi à l'invitation des autorités d'ici.

La deuxième règle est de s'assurer que les immigrants temporaires dont les permis de séjour sont échus pour de bon quittent effectivement le Québec. Aucun laxisme sur les sorties prescrites ne doit être toléré.

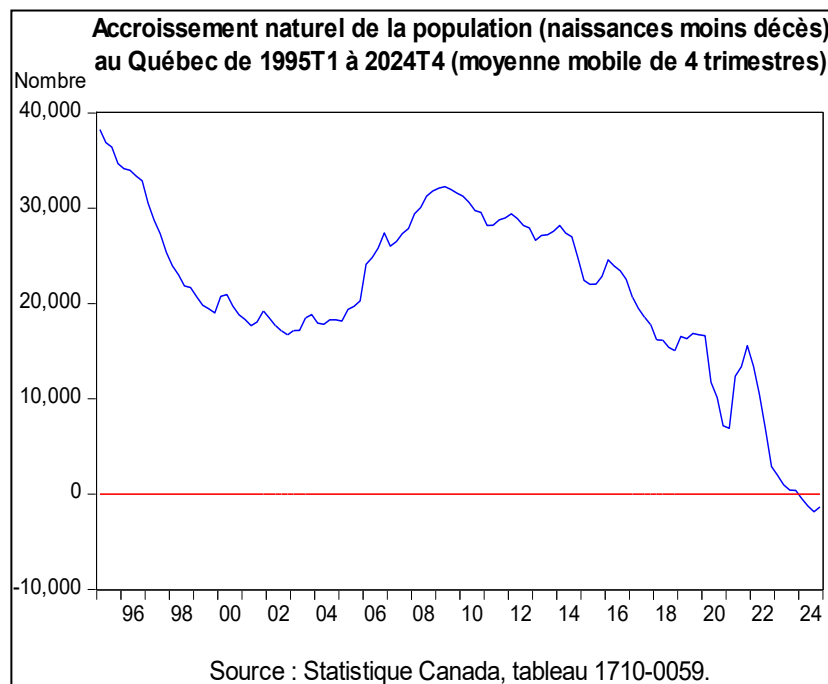
La troisième règle est de limiter strictement l'entrée à l'immigration temporaire des nouveaux candidats dont le potentiel économique à court et à long terme est insuffisant. Notre système d'immigration doit retrouver la bonne composition qu'il a perdue depuis 2016 et qui est l'une des principales causes de son malencontreux échec. Les programmes de travail temporaire, tout particulièrement, ne doivent pas être des réservoirs de *cheap labour* dont la rémunération n'a aucune chance de progresser dans l'avenir. À cette fin, rien de mieux que de remettre partout en vigueur, en l'enrichissant, le système de sélection basé sur la grille de points traditionnelle avec seuil de passage, qui faisait autrefois la réputation internationale du Canada comme pays d'accueil.

La quatrième règle, enfin, est d'assurer une bonne cohérence entre la cible annuelle choisie pour le taux d'immigration permanente et les deux sources auxquelles elle s'abreuve, soit les candidats qui arrivent directement de l'étranger et les immigrants temporaires déjà présents qui désirent accéder à la permanence. Le ministère de l'Immigration devra repousser la tentation de maximiser le nombre de transitions d'immigrants temporaires à l'immigration permanente dans le simple but de démontrer que sa politique de réduction de l'immigration temporaire est une réussite. Il devra empêcher que les temporaires qu'on admet à la permanence soient tellement nombreux qu'ils finissent par évacuer les candidatures provenant directement de l'étranger, qui ont elles aussi une grande importance économique et sociale.

Introduction

Il y a 30 ans, mon confrère David Foot, de l'Université de Toronto, faisait l'observation fondamentale que le changement démographique « explique les deux tiers de n'importe quoi. » (Foot 1996) Il faut aujourd'hui compléter cette observation en constatant que l'immigration explique maintenant 100 % du changement démographique lui-même, de sorte que c'est désormais l'immigration qui explique les deux tiers de n'importe quoi. Entre 1970 et 2015 au Québec, les naissances excédaient nettement les décès et entraînaient un accroissement naturel de la population qui pouvait varier entre 25 000 et 50 000 personnes selon les années. La figure 1 montre que cet excédent a maintenant complètement fondu. Avec les babyboomers qui meurent en nombre croissant et les naissances qui augmentent lentement, les décès vont demeurer plus élevés que les naissances pour les décennies à venir¹. C'est donc l'immigration qui mène le bal en matière de croissance de la population et qui va dominer le paysage démographique dans l'avenir prévisible².

Figure 1



La question centrale à laquelle doit répondre la planification pluriannuelle de l'immigration du ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de la Francisation du Québec (MIFI) pour 2026 et après est de savoir comment, par son impact démographique dominant, l'outil d'intervention qu'est l'immigration pourra répondre aux défis

¹ Dans les autres régions du Canada, les naissances sont encore légèrement plus nombreuses que les décès, mais là aussi la tendance des décès à dominer les naissances devrait se manifester à terme.

² En plus de l'accroissement naturel et de l'immigration, la croissance de la population est influencée par l'émigration internationale et interprovinciale nette. Celle-ci est relativement modeste au Québec depuis quelques années.

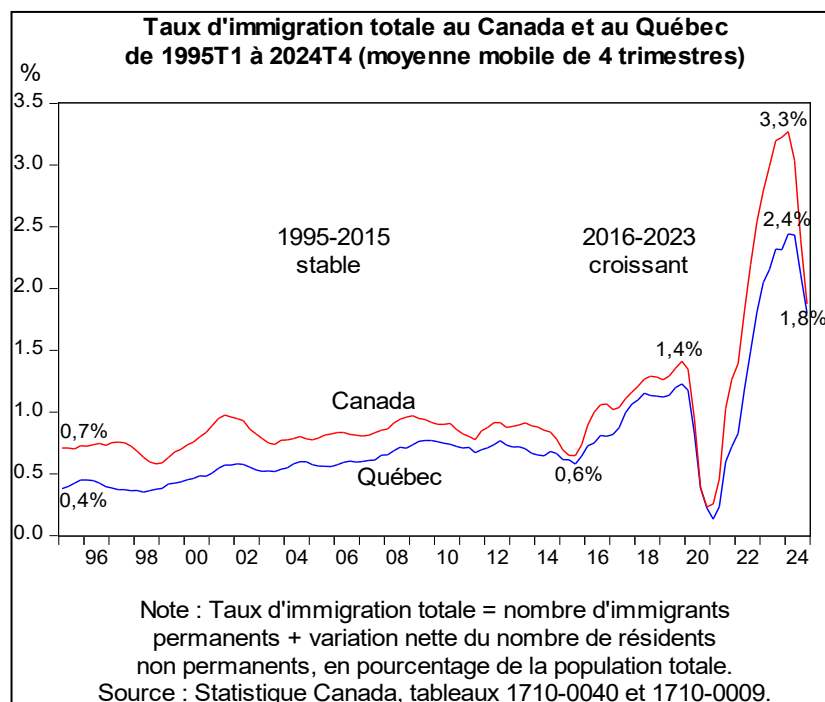
économiques, linguistiques, culturels et sociaux que le Québec désire relever dans les prochaines décennies.

Pour donner une réponse fondée à cette question, il faut d'abord bien saisir la genèse et l'évolution de l'expérience inédite d'ingénierie démographique tentée par le gouvernement du Canada (et appliquée en partie au Québec) de 2016 à 2024 ; ensuite évaluer ses impacts économiques et sociaux ; et enfin porter un jugement sur le nouveau plan d'action fédéral annoncé en 2024 et aborder les mesures que le Québec devrait de son côté adopter afin maximiser les avantages de son immigration pour l'avenir. C'est à ces questions que les trois parties du présent mémoire vont s'attaquer.

1 L'expansion migratoire accélérée de 2016 à 2024 : genèse et évolution

Dans les premières années du 21^e siècle, le Canada jouissait d'une bonne réputation internationale en tant que pays d'accueil à l'immigration. De 2001 à 2015, son taux annuel d'admission d'immigrants était plutôt stable autour de 0,8 % de la population (figure 2). Ce taux était parmi les plus importants des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il reposait sur une intéressante grille de points servant à évaluer le potentiel des candidats à l'immigration, surtout permanents. Au Québec, pendant ce temps, le taux annuel d'immigration se maintenait autour de 0,6 % de la population, étant un peu moins élevé que dans les autres provinces.

Figure 2



La figure 2 montre que le rythme de l'immigration totale (permanente et temporaire) a commencé à s'accélérer en 2016. Dans l'ensemble du Canada, il avait déjà doublé à 1,4

% en 2019. Puis, une fois passée la pandémie de 2020 et 2021, l'expansion s'est poursuivie jusqu'à atteindre 3,3 % au début de 2024³, soit plus que quatre fois le taux d'immigration totale de 0,8% observé aux États-Unis au même moment. Le taux d'immigration canadien avait quintuplé par rapport à son niveau de 0,6 % de 2015. Au Québec, le taux est passé de 0,6 % en 2015 à 1,2 % en 2019, puis à 2,4 % au début de 2024. Il avait donc quadruplé par rapport à 2015. Le taux de croissance de la population a suivi en harmonie la hausse du taux d'immigration. Il a connu des sommets annuels de 3,2 % au Canada et de 2,4 % au Québec au début de 2024. Ce sont les taux de croissance démographique les plus élevés enregistrés au pays depuis 150 ans, si on fait exception des quelques années de la décennie 1950 qui ont vu arriver les bébés du babyboom.

En mars 2024, cependant, le gouvernement fédéral a fait volte-face en matière d'immigration. Le ministre de l'Immigration Marc Miller a expliqué le détail de la réorientation de la politique l'automne suivant dans son *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2024*. On peut constater à la figure 2 qu'à l'automne 2024 les taux d'immigration des quatre derniers trimestres au Canada et au Québec étaient déjà redescendus respectivement à 1,8 % et 1,7 %.

1) La politique d'immigration expansive du gouvernement fédéral a été inspirée par le rapport de 2016 de son Conseil consultatif sur la croissance économique et elle a été encouragée par les milieux d'affaires et par les milieux d'éducation

D'où provient la politique fédérale d'expansion migratoire de 2016 à 2024 ? Elle a été inspirée par les recommandations du Conseil consultatif sur la croissance économique mis en place par le ministre fédéral des Finances Bill Morneau en 2016. Le rapport de ce Conseil a suggéré que le nombre d'immigrants permanents admis par le Canada passe de 300 000 en 2016 à 450 000 en 2021, puis au double de ce nombre par la suite. Le Conseil affirmait vouloir accélérer la croissance de la population canadienne, à soulager les entreprises de leur pénurie de personnel spécialisé, à combattre le vieillissement de la population, à faire grossir le PIB total, et à stimuler la croissance du PIB par habitant (le niveau de vie). Il encourageait aussi le gouvernement à faciliter l'admission de travailleurs temporaires et à attirer plus d'étudiants internationaux dans les collèges et les universités.

Le gouvernement s'est empressé de répondre aux recommandations du Conseil en annonçant chaque année des cibles pluriannuelles d'immigration permanente qu'il a progressivement fait augmenter de 280 000 pour 2018 à 500 000 pour 2024. Il a également ouvert sans restriction la porte à l'immigration temporaire dans toutes les provinces, y compris au Québec. Les immigrants temporaires sont des personnes originaires de l'extérieur du Canada auxquelles le gouvernement fédéral accorde des permis de séjour temporaire au pays. Ces nouveaux « résidents non permanents », comme Statistique Canada les appelle, comprennent les détenteurs de permis temporaires

³ Le « début de 2024 » ici et dans la suite désigne la période de quatre trimestres se terminant au premier trimestre de 2024, soit la dernière année complète précédant l'annonce de la réorientation de la politique d'immigration fédérale.

d'études ou de travail, les membres de leurs familles, ainsi que les demandeurs d'asile en attente d'une décision sur leur dossier.

Le gouvernement a enfin permis aux employeurs en manque de personnel d'embaucher non seulement des travailleurs immigrants spécialisés comme le recommandait le Conseil consultatif sur la croissance économique, mais aussi des candidats sans spécialisation particulière, dont la pénurie était fortement ressentie par les entreprises. Il se trouvait par là à acquiescer au lobbying incessant des associations d'affaires (au Canada, le Business Council of Canada, les Canadian Manufacturers and Exporters, la Canadian Federation of Independent Business, la Canadian Chamber of Commerce ; au Québec, le Conseil du patronat, les Manufacturiers et exportateurs, la Fédération de l'entreprise indépendante, la Fédération des chambres de commerce) en faveur d'un plus grand nombre de travailleurs immigrants. L'accélération de l'immigration a aussi reçu l'appui du groupe Century Initiative, un lobby politique influent qui favorise une croissance accélérée de la population et qui fut cofondé par le président du Conseil consultatif du ministre Morneau, M. Dominic Barton.

2) Au Québec comme au Canada, l'expansion migratoire accélérée de 2016 à 2024 a surtout été alimentée par l'explosion incontrôlée de l'immigration temporaire

Les figures 3 et 4 permettent de distinguer les apports respectifs de l'immigration permanente et de l'immigration temporaire à l'expansion migratoire canadienne et québécoise de 2016 à 2024.

L'immigration permanente est définie comme l'augmentation du nombre de résidents permanents d'un pays ou d'une région dans une année donnée⁴. Il est bien connu qu'au cours de ces huit années les admissions annuelles à l'immigration permanente n'ont pas évolué au même rythme au Québec qu'ailleurs au Canada. Dans l'ensemble du Canada, les admissions à la permanence ont augmenté cumulativement de 63 %, passant de 296 000 pour l'année 2016 à 484 000 pour l'année 2024 (figure 3). Au Québec, par contre, elles ont atteint 59 000 en 2024, soit 12 % de plus que le niveau de 53 000 rapporté en 2016⁵ (figure 4).

⁴ On parle ici d'immigration permanente internationale. Pour estimer correctement la progression du nombre de résidents permanents, il faudrait en principe en soustraire l'émigration permanente internationale, mais cette dernière est très difficile à évaluer et, de toute façon, très modeste. De plus, dans le cas d'une province comme le Québec, on devrait soustraire de l'immigration internationale son émigration nette vers les autres provinces, laquelle a fluctué autour de 7 000 personnes par année depuis 25 ans. Pour éviter la confusion en comparant le Québec avec l'ensemble du Canada, je m'en tiendrai cependant à la portion internationale de l'immigration permanente. J'implore ici le pardon des puristes.

⁵ L'estimation de 59 000 immigrants permanents admis au Québec en 2024 est conforme à la projection que le ministre de l'Immigration du Québec Jean-François Roberge avait faite en octobre 2024 (MIFI 2024b). Ces 59 000 admissions incluent un rattrapage par rapport aux sélections antérieures, notamment en vertu du volet « Diplômés » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui permet à des étudiants de passer du statut temporaire au statut permanent. Le rattrapage doit de poursuivre et donner 64 000 admissions à l'immigration permanente en 2025. J'y reviendrai plus loin.

Figure 3

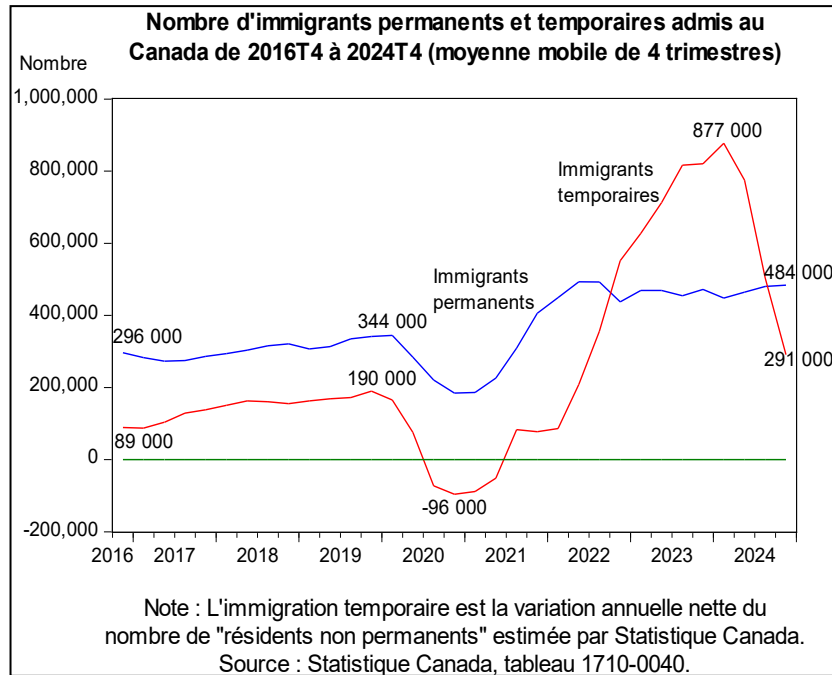
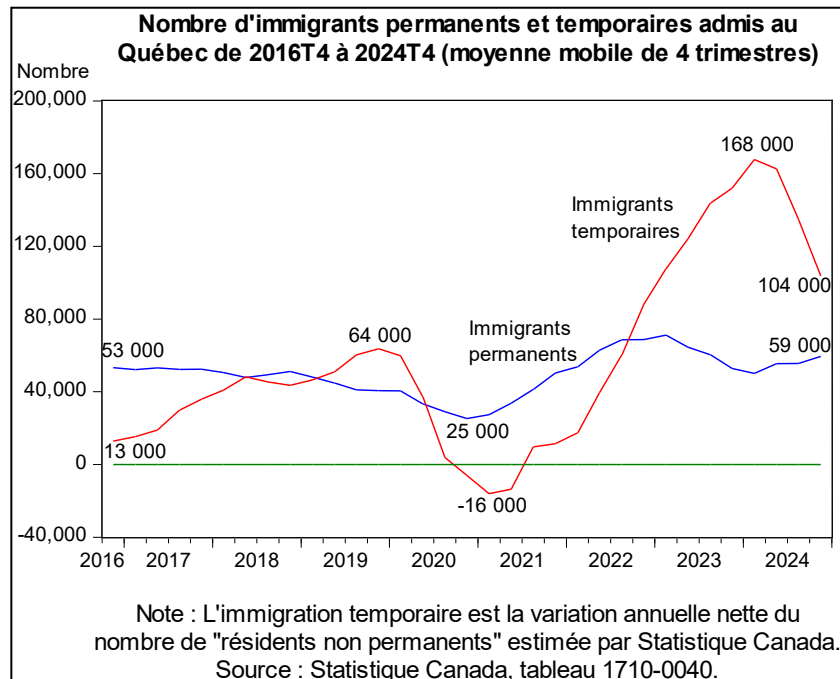


Figure 4



Comme l'indiquent les figures 3 et 4, c'est l'immigration temporaire qui a littéralement transformé l'expansion migratoire en explosion de 2016 à 2024, et ce, au Québec comme au Canada. Dans le cas du Québec, le plafond apparent à l'immigration qu'a imposé la

limite d'environ 50 000 immigrants permanents par année a été éventré par l'explosion de l'immigration temporaire.

Les démographes et les agences de statistique définissent l'immigration temporaire comme la variation nette du nombre des résidents non permanents pendant une année donnée. Cette variation annuelle peut être positive ou négative. Elle est positive si, pendant l'année, le nombre de ressortissants étrangers qui acquièrent un permis de séjour leur permettant de résider temporairement sur le territoire excède le nombre de ceux qui abandonnent ce statut en quittant le territoire ou en passant à l'immigration permanente à l'échéance du permis. Elle est négative dans le cas contraire où ce sont les passages à l'immigration permanente et les départs pour l'extérieur qui sont plus nombreux dans l'année que les arrivées de nouveaux temporaires.

Les figures 3 et 4 montrent que, de 2016 à 2024, l'immigration temporaire a été la plupart du temps positive et en croissance rapide au Québec comme au Canada. Elle n'a été négative que passagèrement pendant la pandémie en 2020 et 2021. Dans l'ensemble du pays, l'immigration temporaire de 877 000 au début de 2024 était presque dix fois plus importante que celle de 89 000 pour l'année 2016 (figure 3). Au Québec, elle a bondi de 13 000 en 2016 à 168 000 au début de 2024 (figure 4). En additionnant l'immigration permanente et l'immigration temporaire, on constate qu'entre 2016 et le début de 2024 au Canada, l'immigration totale est passée de 385 000 à 1 325 000 et que 84 % de cette hausse de l'immigration totale est attribuable à la hausse de l'immigration temporaire. Pendant ce temps au Québec, l'immigration totale est passée de 66 000 à 218 000 ; mais comme l'immigration permanente n'a pratiquement pas bougé jusqu'au début de 2024, c'est 100 % de la hausse de l'immigration totale qui a résulté de la hausse de l'immigration temporaire.

Au Québec comme au Canada, on s'est longtemps imaginé qu'en contrôlant l'ouverture à l'immigration permanente on se trouvait par le fait même à maîtriser la totalité de l'immigration puisque, quel qu'en soit le nombre, les immigrants temporaires ne résidaient au pays que...temporairement. Ottawa et Québec croyaient pouvoir sans inquiétude accueillir chaleureusement le nombre croissant des demandeurs d'asile attirés par l'attitude humanitaire du Canada et prêter une oreille bienveillante aux employeurs qui désiraient plus de travailleurs pour pallier leur manque de personnel et aux établissements d'enseignement qui combattaient la décroissance et les déficits. On a ainsi permis au nombre de nouveaux temporaires admis d'excéder chaque année (sauf pendant la pandémie) par une marge de plus en plus considérable le nombre de ceux qui sortaient du système en passant à l'immigration permanente ou en quittant le pays. Mais on a « oublié » que cette immigration temporaire positive et en croissance pouvait produire un accroissement sans limite du nombre de temporaires en résidence non permanente sur le territoire et que cela pouvait entraîner des difficultés accrues d'intégration économique, culturelle et sociale.

En fin de compte, au 1^{er} janvier 2025, le nombre accumulé de résidents non permanents atteignait 3 021 000 au Canada ; ils représentaient 7,3 % de la population entière du pays. Au même moment, l'organisme estimait que 617 000 non-permanents résidaient au

Québec et comptaient pour 6,8 % de la population de la province. Ces pourcentages de la population totale que représente l'accumulation de résidents non permanents, soit 7,3 % au Canada et 6,8 % au Québec, sont des sous-estimations de la réalité, puisqu'ils ne prennent pas en compte les immigrants dits « non documentés », qui sont entrés au pays sans obtenir de permis ou qui y sont demeurés illégalement à l'échéance de leur permis. En juin 2024, le ministre fédéral de l'Immigration Marc Miller estimait que le nombre de ces « sans-papiers », qu'il faudrait ajouter au nombre de résidents non permanents, pouvait se situer entre 300 000 et 600 000 personnes au Canada. Au prorata, il faudrait en ajouter de 60 000 à 120 000 au Québec. La sous-estimation du vrai nombre de résidents non permanents est donc de l'ordre de 10 % à 20 %. Bien évidemment, il y a danger ici que l'expansion de l'illégalité, si elle se confirme, amplifie la réaction négative contre le nombre accru des immigrants qui se manifeste au Canada et au Québec depuis trois ans et qui est déjà présente depuis quelques années aux États-Unis et en Europe.

3) Le contrôle de l'immigration temporaire par le ministère fédéral de l'Immigration ne permet au ministère de l'Immigration du Québec de délivrer des certificats d'acceptation que pour 30 % à 40 % des candidats

C'est le ministère fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté (IRCC) qui est le maître d'œuvre de l'immigration temporaire. Tel que mentionné plus haut, l'immigration temporaire recouvre une diversité de statuts : demandeurs d'asile, travailleurs temporaires, étudiants internationaux et membres de leurs familles. Les demandes de permis de travail, de permis d'études et d'asile sont soumises à Ottawa par les employeurs, les établissements d'enseignement et les candidats. Elles sont gérées par IRCC, qui ne leur a imposé aucun plafond global jusqu'en 2024. Au Québec, le MIFI peut émettre un certificat d'acceptation (CAQ) pour les candidats aux permis d'études et à l'un des deux programmes de travail temporaire, soit le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Le MIFI n'émet pas de CAQ pour les demandes d'asile ou pour l'autre programme de travail temporaire, soit le Programme de mobilité internationale (PMI). Dans l'ensemble, au 1^{er} janvier 2024 l'émission de CAQ pour le PTET et les études touchait environ 35 % des non-permanents qui résidaient au Québec⁶. Les données disponibles indiquent que le taux de rejet des demandes de CAQ par le MIFI a été plutôt faible dans le passé⁷. Il n'est donc pas évident que la procédure d'émission des CAQ ait été vraiment contraignante pour les candidats, leurs employeurs ou leurs établissements d'enseignement. Les acceptations du Québec paraissent être passées comme lettres à la poste.

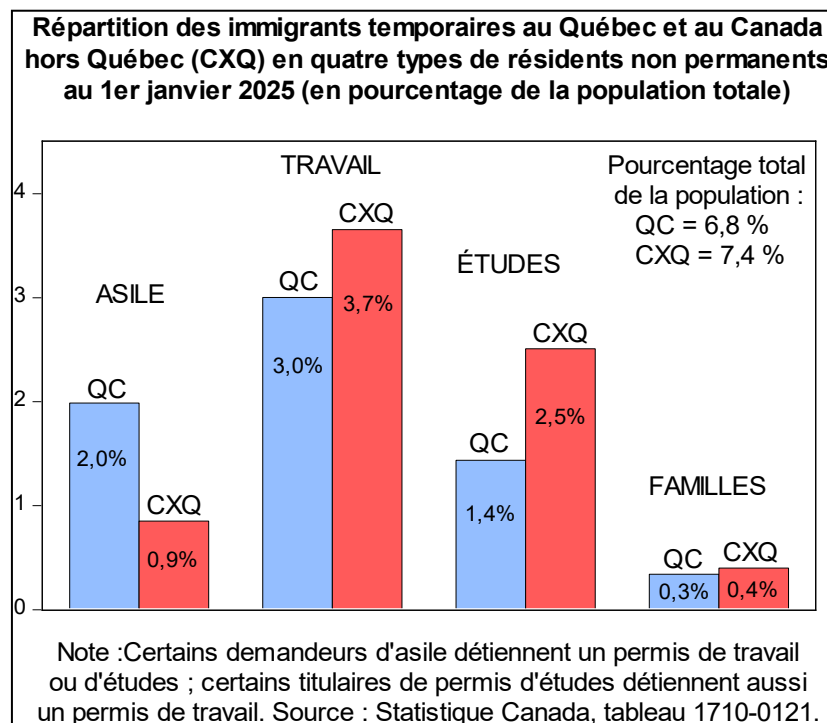
La figure 5 établit, séparément pour le Québec et pour le Canada hors Québec, comment se répartissaient les immigrants temporaires au 1^{er} janvier 2025 parmi les quatre types de résidents non permanents. Elle montre d'abord que, dans les deux régions, la catégorie

⁶ À cette date, la dernière pour laquelle les données d'IRCC étaient disponibles au moment d'écrire ces lignes, il y avait au Québec 59 820 permis de travail détenus au PTET et 117 745 permis d'études en vigueur, alors que Statistique Canada dénombrait un total 512 816 résidents non permanents. On avait donc $(59\,820 + 117\,745)/512\,816 = 34,6\%$ des permis en cours qui avaient pu être soumis à un CAQ.

⁷ Dans son *Cahier explicatif des crédits 2023-2024* (p. 77-78), par exemple, le MIFI a fait état d'un taux de rejet de 0,00007 pour les CAQ-études (9 rejets contre 122 058 acceptations) en 2022-2023.

dominante était celle des titulaires à l'un ou l'autre des deux programmes de permis de travail temporaires (PTET et PMI). Ils comptaient pour 3,0 % de la population totale au Québec et pour 3,7 % dans les autres régions du Canada. Le PTET lie le travailleur immigrant à un emploi particulier (permis fermé) et requiert une évaluation de son impact sur le marché du travail (EIMT). IRCC estimait qu'au 1^{er} janvier 2024 au Québec environ 35 % des permis de travail en vigueur provenaient du PTET⁸. Le PMI, lui, permet au titulaire de travailler pour n'importe quel employeur (permis ouvert) et ne requiert pas d'évaluation de type EIMT. La figure 5 montre aussi que, pour les demandes d'asile et les études, la comparaison entre le Québec et les autres provinces est contrastée. On voit qu'en proportion de la population, les demandeurs d'asile étaient deux fois plus nombreux au Québec (2,0 %) qu'ailleurs au Canada (0,9 %) et les étudiants internationaux deux fois moins nombreux au Québec (1,4 %) qu'au Canada hors Québec (2,5 %).

Figure 5



2 Les conséquences économiques et sociales

Pour comprendre les défis posés à la politique d'immigration dans l'avenir, il faut saisir les conséquences que le rythme accru et la composition modifiée de l'immigration des années récentes ont entraîné pour l'économie et la société. Les chercheurs canadiens ont commencé à se pencher sur la question et à obtenir des réponses. Les impacts estimés sont dans l'ensemble fort négatifs, au point où je n'hésite pas à affirmer que la politique d'immigration en vigueur au Canada et au Québec depuis 2016 a été une catastrophe

⁸ Le nombre de permis selon IRCC se chiffrait à 59 820 au PTET et à 107 615 au PMI, ce qui donne $59\,820 / (59\,820 + 107\,615) = 35,7 \%$.

économique et sociale. La volte-face de la politique récemment proposée par le ministre de l'Immigration Marc Miller constitue une reconnaissance explicite, bien que tardive, de cette erreur monumentale.

Ma lecture des travaux de recherche sur les conséquences économiques et sociales de la politique d'immigration du Canada et du Québec depuis 2016 m'amène à énoncer sept conclusions d'ensemble :

- 1) Elle n'a pas allégé la pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, mais l'a laissée inchangée et a même pu l'aggraver.
- 2) Elle n'est pas une solution praticable au problème du vieillissement de la population.
- 3) Elle a fait grossir l'économie, mais elle n'a pas enrichi la population ; elle a, au contraire, fait diminuer la productivité, les salaires et le niveau de vie moyen.
- 4) Elle a déséquilibré le secteur du logement et freiné l'investissement non résidentiel privé en équipement productif et l'investissement public en infrastructure.
- 5) Elle a fait des nouveaux immigrants d'importantes victimes de la pénurie de logement abordable et du ralentissement économique de 2022-2024.
- 6) Elle a entraîné un affaiblissement de la cohésion sociale et une résistance doublement accrue à l'immigration au Canada et au Québec.
- 7) Elle a entraîné au Québec, et en particulier à Montréal, une diminution significative du français comme langue d'appartenance et langue de travail des nouveaux arrivants.

Je ne vais pas présenter une évaluation détaillée des résultats de recherche qui justifient chacune de ces conclusions, mais plutôt les résumer tour à tour sans artifice, tout en offrant quelques références à l'occasion.

1) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 n'a pas allégé la pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, mais l'a laissée inchangée et a même pu l'aggraver

La première conclusion est un paradoxe qui peut paraître contraire au « gros bon sens ». Il est en effet difficile de trouver un défaut dans l'affirmation voulant que l'immigration fasse diminuer la pénurie globale de main-d'œuvre dans un pays ou une région. Ce qu'on observe sur le terrain, c'est que l'arrivée de nouveaux travailleurs immigrants constitue un apport de main-d'œuvre bienvenu pour les employeurs qui les embauchent, parce qu'elle remédie à leur manque de personnel et leur permet d'accroître leur production et leurs ventes et de maintenir ou d'accroître leurs profits d'entreprise. Il est alors naturel d'en déduire, si on fait l'addition des nouvelles embauches de tous les employeurs qui bénéficient de cet apport, que la pénurie de main-d'œuvre va diminuer dans l'ensemble de l'économie. C'est sur cette perception de « gros bon sens » qu'est fondée la pression

exercée par les associations d'affaires qui militent sans relâche en faveur d'un taux d'immigration de plus en plus important. Cela explique également que, dans les sondages d'opinion, 70 % des répondants disent croire l'immigration est une bonne chose pour contrer la pénurie de main-d'œuvre (Léger 2024, question Q15).

Il s'agit toutefois d'un sophisme dit « de composition ». L'erreur consiste à croire que « ce qui est vrai de la partie d'un tout doit forcément, pour cette raison même, être vrai du tout lui-même dans son ensemble. » (Samuelson 1955⁹) Car s'il est vrai que l'immigration accroît l'offre de main-d'œuvre disponible pour les employeurs individuels qui embauchent de nouveaux arrivants (et il faut s'en réjouir), il est indubitable, à l'inverse, qu'elle fait simultanément augmenter la demande de main-d'œuvre dans l'économie. C'est que le travail des nouveaux arrivants ajoute à la production et aux revenus dans l'économie. Naturellement, lorsqu'ils sont dépensés, les revenus supplémentaires encaissés par les immigrants, leurs employeurs et leurs fournisseurs accroissent la demande de biens et de services et, par conséquent, la demande de main-d'œuvre nécessaire pour les produire. Au net, cette hausse induite de la demande de main-d'œuvre peut très bien être aussi importante que la hausse initiale de l'offre de main-d'œuvre produite par l'immigration, voire même l'excéder, de sorte que l'économie dans son ensemble se retrouve, en fin de compte, avec une pénurie de main-d'œuvre inchangée ou même plus intense qu'au départ.

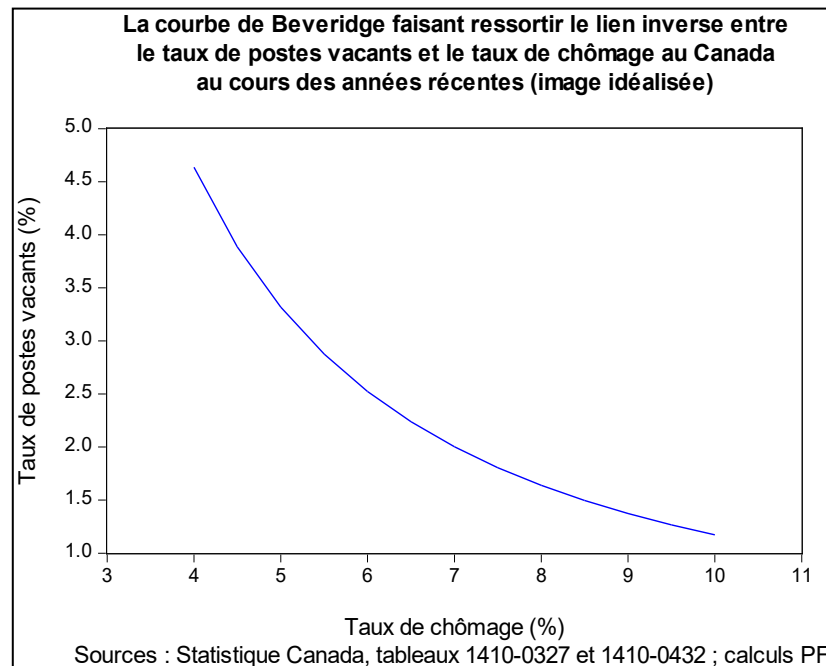
Qu'en est-il dans les faits ? L'analyse statistique des données de 2015 à 2024 couvrant le Québec et les autres régions du Canada confirme l'hypothèse que l'immigration croissante a fait augmenter la demande de main-d'œuvre au moins autant que l'offre de main-d'œuvre (voir Fortin 2025). Elle rejette la supposition que l'immigration croissante ait fait diminuer le taux de postes vacants, qui est la mesure de la pénurie globale de main-d'œuvre utilisée par Statistique Canada. L'expansion migratoire a, au contraire, simplement redistribué la pénurie de main-d'œuvre entre secteurs de l'économie, ou l'a même aggravée plutôt qu'atténuée.

Comment mettre en lumière ce résultat ? On comprend évidemment que l'immigration n'est pas le seul facteur qui peut influencer sur le taux de postes vacants. Le taux de chômage est en fait le plus important. En temps normal, plus le taux de chômage est faible, plus le taux de postes est élevé ; et plus le taux de chômage est élevé, plus le taux de postes vacants est faible. Prenons l'exemple des années 2022 à 2024, qui ont vu l'activité économique ralentir au Canada. Le taux de chômage a sensiblement augmenté, passant de 5,0 % de la population active au milieu de 2022 à 6,7 % à la fin de 2024. D'une part, les employeurs ont offert moins de nouveaux emplois parce que leurs ventes augmentaient moins vite ; d'autre part, ils ont éprouvé moins de difficulté à trouver des candidats pouvant combler les postes déjà offerts, puisqu'il y avait plus de chômeurs disponibles.

⁹ L'exemple classique d'un sophisme de composition donné par Samuelson est celui du « paradoxe de l'épargne ». Si les ménages accroissent leur propension à épargner et réduisent en grand nombre leurs dépenses de consommation pour une quelconque raison, un effet démultiplicateur important frappera la production intérieure. La chute du revenu national qui s'ensuivra pourrait faire diminuer l'épargne, puisque les ménages auront moins d'argent dans leurs poches. Ainsi, une propension à épargner plus forte au niveau individuel pourrait paradoxalement entraîner une baisse de l'épargne au niveau national.

Pour ces deux raisons, on a vu le taux de postes vacants diminuer de 5,5 % des emplois disponibles au milieu de 2022 à 3,0 % à la fin de 2024. Cette relation inverse entre le taux de chômage et le taux de postes vacants est si fondamentale dans l'analyse de l'économie que les chercheurs lui ont donné le nom de l'économiste britannique William Beveridge qui fut le premier à l'étudier en détail il y a quelques décennies : la « courbe de Beveridge ». La figure 6 en présente une image idéalisée en contexte canadien.

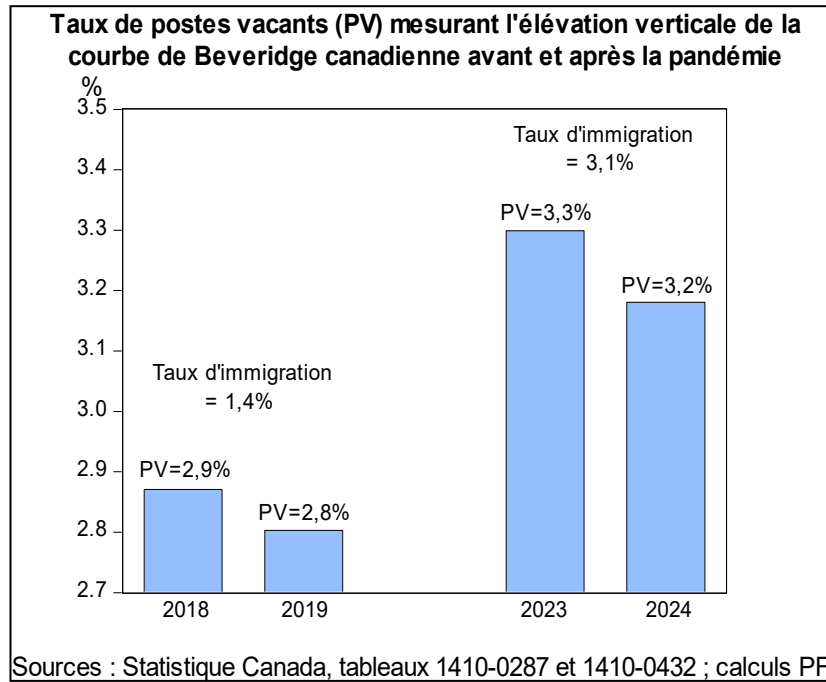
Figure 6



La position de la courbe de Beveridge dans le plan chômage-postes vacants n'est cependant pas nécessairement fixe dans le temps. Comme l'ont notamment démontré deux chercheurs de l'Université de Sherbrooke, Richard Archambault et Mario Fortin en 2001, elle peut se déplacer vers le haut ou vers le bas à certaines époques sous l'influence de tiers facteurs. La pandémie a été l'un de ces facteurs. Mais passé la pandémie, d'autres influences comme le taux d'immigration croissant ont pu agir sur la position verticale de la courbe de Beveridge. Pour le vérifier, on peut comparer sa position lors des deux années postpandémiques 2023 et 2024 à celle qu'elle occupait dans les deux années prépandémiques 2018 et 2019. Le résultat de la comparaison est résumé par la figure 7. Il montre qu'à taux de chômage donné le taux de postes vacants était plus élevé en 2023 et 2024, à l'époque où le taux d'immigration était de 3,1 %, qu'en 2018 et 2019, alors qu'il n'était que de 1,4 %. Ce résultat constitue une preuve très suggestive du fait que la poussée migratoire de 2016 à 2024 n'a pas vraiment fait diminuer la pénurie globale de main-d'œuvre dans l'économie¹⁰. Elle l'a probablement empirée, au contraire.

¹⁰ Dans une analyse statistique plus poussée (Fortin 2025), j'ai cherché à estimer l'impact possible de l'autre grand changement sur le marché du travail que constitue le triplement du taux de travail à domicile de 7 % à 20 % de 2018-2019 à 2023-2024. J'ai trouvé que ce facteur a contribué à la hausse du taux de

Figure 7



Une conséquence politique de ce résultat est que, si, contrairement aux attentes des associations d'affaires, la pénurie de main-d'œuvre persiste ou même s'intensifie dans l'ensemble de l'économie en dépit d'un taux d'immigration accru, leur demande d'augmenter le rythme de l'immigration ne va pas se modérer, mais va au contraire devenir encore plus insistante. Leur opposition ferme et unanime aux mesures restrictives récemment annoncées par le gouvernement fédéral en matière d'immigration le démontre clairement.

2) L'expansion accélérée de l'immigration n'est pas une solution praticable au problème du vieillissement de la population

On fait également appel au « gros bon sens » pour affirmer que l'immigration croissante est une solution au problème du vieillissement de la population. Les associations d'affaires canadiennes n'ont cessé de répéter cette affirmation à la suite du Conseil consultatif du ministre Morneau depuis une décennie. Leur préoccupation concerne la difficulté de trouver une main-d'œuvre de remplacement pour les travailleurs âgés qui partent à la retraite. Comme les nouveaux immigrants sont plus nombreux que la moyenne à être âgés de 15 à 64 ans, leur arrivée permet de ralentir la baisse du poids démographique de ces âges actifs dans l'ensemble de la population qui résulte du passage à la retraite de la populeuse génération des babyboomers. C'est mathématique.

postes vacants illustrée par la figure 7, mais sans annuler la conclusion que l'expansion de l'immigration n'a pas atténué la pénurie globale de main-d'œuvre et l'a possiblement aggravée.

Mais l'effet est en réalité tout petit à court terme et pratiquement nul à long terme. Par exemple, si on avait ajouté un contingent de 100 000 nouveaux immigrants à la population du Québec en 2021, le pourcentage des 15 à 64 ans dans la population totale n'aurait été plus élevé que de 0,2 point de pourcentage. Le recensement de 2021 aurait estimé leur poids démographique à 64,2 % plutôt qu'à 64,0 %. De plus, afin de le voir continuer à augmenter, disons, à 62,4 %, puis à 62,6 %, et ainsi de suite, il aurait fallu répéter sans fin cette addition annuelle de 100 000 immigrants. Après avoir simulé l'impact de l'immigration sur la population canadienne d'âge actif, les chercheurs William Robson et Parisa Mahboubi (2018) ont conclu sans hésiter que « les changements dans le niveau d'immigration n'ont d'effets qu'à la marge : aucune hausse praticable de l'immigration ne peut empêcher le vieillissement de la population. »

Qui plus est, d'autres chercheurs ont souligné que, même si l'accélération migratoire requise était économiquement et politiquement faisable, son effet à la hausse sur le pourcentage de la population totale dans la catégorie des 15 à 64 ans finirait de toute façon par s'estomper à long terme, parce que les immigrants vieillissent eux aussi (Riddell, Worswick et Green 2016 ; Doyle, Skuterud et Worswick 2023). Cela se traduirait par un retour à la baisse du poids des 15 à 64 ans relativement aux 65 ans et plus lorsque les cohortes populeuses d'immigrants arrivés dans le passé parviendraient à l'âge d'or. En l'occurrence, il redeviendrait alors plus coûteux pour les plus jeunes de soutenir les plus âgés. Afin de contrer cet effet boomerang, il faudrait accélérer à nouveau l'admission d'immigrants de 15 à 64 ans par-dessus les vagues antérieures. Le pays serait plongé dans un système de Ponzi démographique.

Le « gros bon sens » est donc encore ici dans l'erreur : l'immigration croissante n'est pas une solution au problème du vieillissement de la population.

3) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a fait grossir l'économie, mais elle n'a pas enrichi la population ; elle a, au contraire, fait diminuer la productivité, les salaires et le niveau de vie moyen

Dans les sondages d'opinion, les deux tiers des répondants expriment l'avis que l'impact de l'immigration sur l'économie est positif (voir par exemple Environics Institute 2024, question Q4D). Il leur est en effet naturel de constater qu'avec plus d'immigrants le pays aura plus de bras et de cerveaux pour produire, vendre et ajouter au revenu national. Son PIB va grossir. Cependant, grossir ne veut pas dire s'enrichir. Viser un gros PIB peut être un objectif politique ou militaire, mais ce n'est pas un objectif économique. L'objectif de la croissance économique est de permettre à la population d'un pays d'améliorer son niveau de vie moyen, c'est-à-dire son PIB par habitant, et non pas de doper sa population et son PIB total.

En fait, parmi les 25 plus grands pays avancés de l'OCDE, la corrélation entre le PIB par habitant et la taille de la population est nulle¹¹. Par exemple, l'Espagne et l'Italie sont des pays dont la taille de la population et le PIB total sont beaucoup plus grands que ceux du

¹¹ Données du Fonds monétaire international (2024). Le coefficient de corrélation estimé entre ces deux variables est même négatif, mais il est statistiquement égal à zéro.

Danemark, de la Suisse et des Pays-Bas, mais dont le PIB par habitant est beaucoup plus petit et les laissent moins riches. C'est sur l'amélioration du PIB par habitant que l'enrichissement d'un pays repose, et non sur l'importance de sa population et de son PIB total. C'est du moins le cas si c'est le bien-être des citoyens qui est l'objectif poursuivi.

La bonne question à poser est de savoir si une immigration croissante dans un pays ou une région permet une augmentation non seulement de son PIB total, ce qui va de soi, mais aussi de son PIB par habitant (son niveau de vie moyen), ce qui est moins évident. Les synthèses de la littérature scientifique produites par les chercheurs spécialisés en immigration ont confirmé que l'effet estimé de la croissance démographique sur le niveau de vie est généralement négligeable (voir par exemple le résumé de Heady et Hodge 2009). Les chercheurs québécois Brahim Boudarbat et Gilles Grenier ont conclu en 2014 que l'effet de l'immigration sur le PIB par habitant est faible et incertain. En fin de compte, disent-ils, « les modèles théoriques et empiriques ont estimé un effet assez modeste – de l'ordre d'un demi de 1 pour cent du PIB par habitant – qui pourrait aussi être légèrement négatif. » Ils ont en ont déduit que « l'impact économique de l'immigration est assez faible [et qu'] il ne faut donc pas compter sur elle pour résoudre les problèmes économiques. » Les chercheurs canadiens Riddell, Worswick et Green ont abouti au même verdict en 2016. À leurs yeux, la preuve scientifique disponible « démontre qu'une immigration accrue n'a aucun impact positif ou négatif sur l'emploi et les salaires. » Ils n'ont trouvé, disent-ils, « aucune preuve qu'une immigration substantiellement accrue va accélérer la croissance. »

La figure 8 donne une idée du type de résultat que ces chercheurs ont obtenu en scrutant la littérature sur les effets de l'immigration sur la progression du niveau de vie de 21 grand pays avancés de l'OCDE. Elle met en graphique la relation entre l'augmentation de leur PIB par habitant (déduction faite de l'inflation) et leur taux moyen d'immigration pour la période de 30 ans de 1989 à 2019¹². Les observations ressortent comme un nuage de points où le niveau de vie de ces nations ne manifeste aucun lien positif ou négatif systématique avec leur taux d'immigration. La corrélation entre ces deux variables est globalement nulle, tout comme ont en fait trouvé Boudarbat, Grenier, Riddell, Worswick et Green dans leurs synthèses de la littérature.

La figure 8 illustre l'absence de lien entre le PIB par habitant et l'immigration dans un grand nombre de pays et dans des contextes migratoires très différents au cours de la période 1989-2019. Mais qu'en est-il du cas spécifique de l'expansion migratoire dans laquelle s'est engagé le Canada de 2016 à 2024 ? Plusieurs travaux de recherche se sont récemment penchés sur la question. Ils ont généralement conclu que la politique canadienne a malheureusement fait diminuer la productivité de l'économie, c'est-à-dire la valeur globale des biens et des services qu'elle produit par personne en emploi, et par

¹² Les années 1989 et 2019 sont choisies pour leur conjoncture économique semblable. La Tchéquie, la Slovaquie, l'Irlande et Israël sont omis de la liste des 25 grands pays avancés de l'OCDE en raison d'absence ou de déficience de données. Il est connu que la croissance cumulée du PIB par habitant dépend du niveau initial du PIB par habitant en 1989 et du taux moyen d'investissement au cours de la période. Le graphique « nettoie » la relation présentée de ces effets simultanés et possiblement confondants.

conséquent les salaires qui peuvent être versés aux travailleurs et le niveau de vie qu'elle peut procurer à la population.

Figure 8

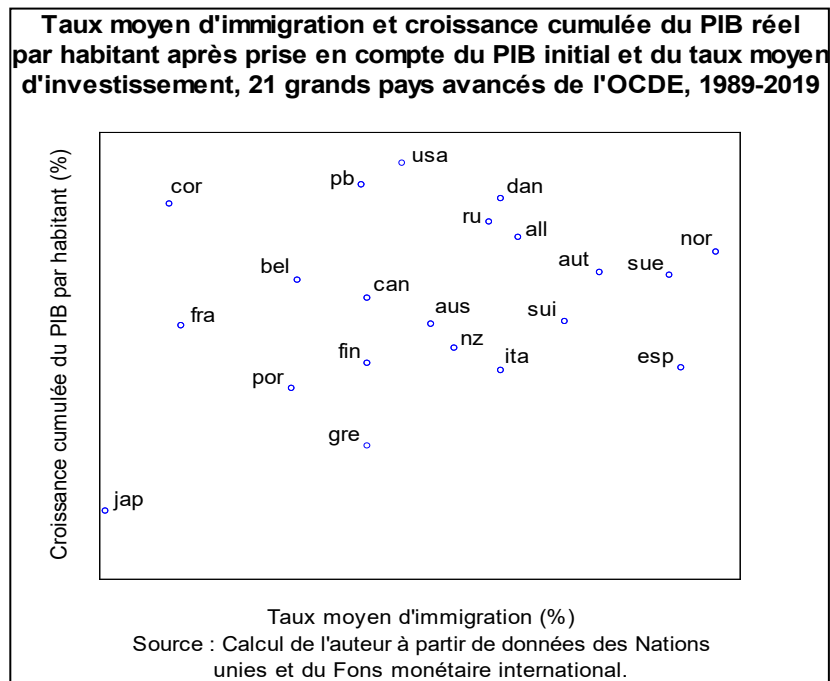
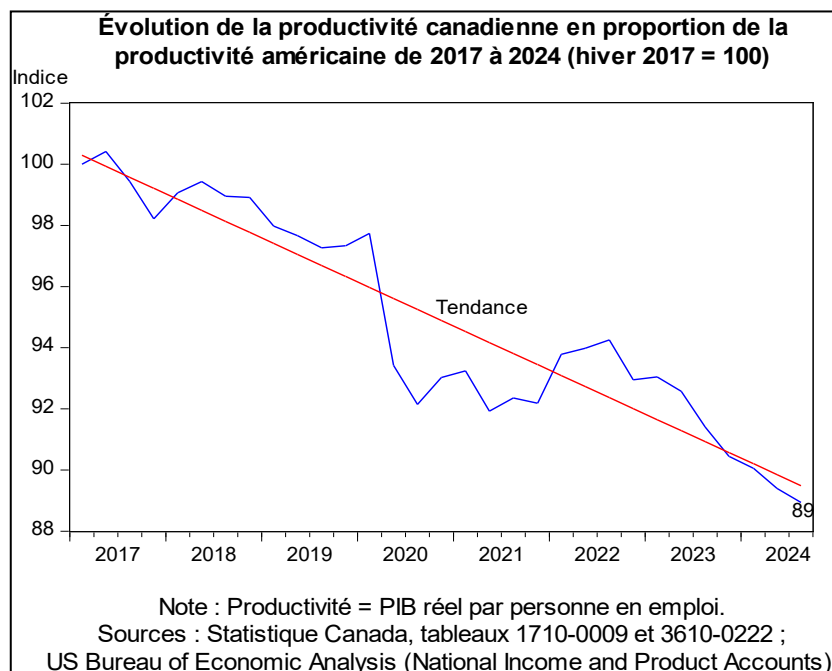


Figure 9



Les données récentes de Statistique Canada sur la productivité des entreprises canadiennes montrent qu'elle a diminué de 1,6 % en niveau absolu entre le trimestre d'été de 2022 et celui de 2024, alors qu'elle aurait dû augmenter de 2,0 % au cours de ces deux années si elle avait évolué au même rythme qu'au cours de la période 1999-2019. La figure 9 ajoute une perspective comparative en indiquant que la productivité canadienne a reculé de 11 % relativement à la productivité américaine entre le trimestre d'hiver de 2017 et le trimestre d'été de 2024.

Que la croissance accélérée de l'immigration soit l'un des facteurs qui a contribué à la perte de productivité de l'économie canadienne ne fait donc aucun doute. Mais comment cela a-t-il pu arriver ?

À court terme, un taux d'immigration plus élevé signifie que l'équipement productif disponible (bâtiments, machines, matériel) dans les secteurs privé et public est utilisé par un plus grand nombre de travailleurs. Cela entraîne donc une baisse du niveau d'équipement par travailleur et, par conséquent, une production moindre par travailleur, et ultimement un PIB réel par habitant plus faible, ce qu'ont démontré les trois chercheurs ontariens Matthew Doyle, Mikal Skuterud et Christopher Worswick (2023).

Cette raréfaction du capital productif par travailleur peut s'étendre au moyen et au long terme. Car chaque année une immigration plus forte exige qu'une fraction plus importante de l'épargne disponible serve à construire des logements, à agrandir les infrastructures publiques (éducation, santé, services sociaux, justice, transport, etc.) et à outiller les travailleurs nouvellement arrivés avec un équipement productif équivalent à celui des employés déjà sur place. Il va donc rester donc moins d'épargne pour financer les investissements dans les activités innovantes des entreprises qui sont les vecteurs de la croissance de la productivité. La productivité et le PIB par habitant restent donc affaiblis même sur un horizon plus long que le court terme. L'argument a été développé il y a plusieurs décennies par l'économiste américain et Nobel d'économie Robert Solow (1956).

Ce n'est pas tout. L'effet de l'immigration sur la productivité et le PIB par habitant est intimement lié aux caractéristiques des personnes qui sont accueillies. De 2016 à 2024, sous cet angle, le Canada a été soumis à plusieurs occurrences qui soulignent la faiblesse du potentiel économique des nouvelles générations d'immigrants. Premièrement, l'expansion considérable de l'immigration a allongé la file d'attente des candidats. Au bout de la file, ils sont forcément plus nombreux à être moins scolarisés et à commander de bas salaires.

Deuxièmement, les critères d'admission de la grille de pointage qui était traditionnellement utilisée pour évaluer les candidats à l'immigration ont été dilués. Ils ont été pour une bonne part remplacés par un système de nomination par les employeurs, lesquels souhaitent d'abord minimiser leurs coûts de main-d'œuvre à court terme plutôt que d'élever le niveau moyen du potentiel productif des candidats à long terme. Les chercheurs Champagne, Poulin-Moore et Long (2025) ont estimé que le salaire moyen des immigrants temporaires est passé de 90 % de celui des natifs en 2015 à 77 % en

2024, notamment parce qu'ils sont plus jeunes, ont moins d'expérience et proviennent en plus grande proportion de pays moins développés économiquement.

Troisièmement, les chercheurs de Statistique Canada Lu et Hou (2023) ont documenté le fait que presque la moitié des emplois des titulaires de permis de travail temporaires est concentrée dans l'hébergement, la restauration, le commerce de détail et la gestion des déchets et d'assainissement, qui sont des industries où la pénurie de main-d'œuvre est intense, les qualifications exigées sont faibles, et les salaires inférieurs à la moyenne. La politique de porte ouverte à l'immigration temporaire a ainsi permis aux employeurs canadiens et québécois d'embaucher un grand nombre de candidats peu spécialisés. Une conséquence, notée en particulier par l'ancien statisticien en chef de Statistique Canada Philip Smith (2024b), a été de réduire l'intérêt des employeurs à investir dans les innovations technologiques et organisationnelles qui sont le pain et le beurre de l'amélioration de la productivité.

Quatrièmement, la perspective de long terme n'est pas encourageante. Doyle, Skuterud et Worswick (2024) ont trouvé que la perspective de mobilité ascendante pour les nouvelles générations d'immigrants faiblement scolarisés, qualifiés et rémunérés est décevante. Contrairement à autrefois, dix ans après leur arrivée leur salaire moyen, marqueur des activités productives auxquelles les employeurs les associent, ils manifestent peu de tendance à progresser dans la hiérarchie des rémunérations.

L'expansion migratoire de 2016 à 2024 a donc nui à la productivité et au niveau de vie moyen des Canadiens (et des Québécois) pour deux raisons fondamentales : 1) elle a été trop rapide et le capital résidentiel et non résidentiel privé et public n'a pu suivre l'accélération de la main-d'œuvre ; et 2) elle a fait admettre une trop grande proportion de candidats peu spécialisés qui, de plus, n'ont guère de chances de voir leurs conditions sur le marché du travail s'améliorer de façon sensible à moyen et long terme. Les enseignements à en tirer sont que l'immigration canadienne et québécoise doit retrouver son rythme d'admission plus modéré d'avant 2016 ; et que l'évaluation du potentiel économique et humain des candidats doit recouvrer sa rigueur d'antan.

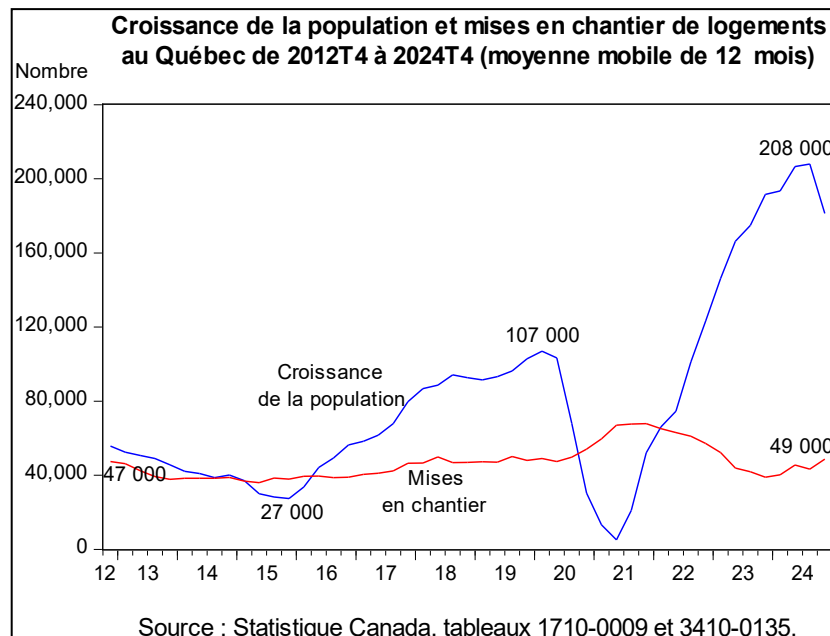
4) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a déséquilibré le secteur du logement et freiné l'investissement non résidentiel privé en équipement productif et l'investissement public en infrastructure

S'il est juste, l'argument qui précède, voulant qu'une croissance particulièrement rapide de la population et de la main-d'œuvre peu spécialisée ait entraîné un ralentissement de la productivité doit trouver sa confirmation dans un repli de l'investissement résidentiel comme non résidentiel privé et public par habitant, puisque l'investissement est le fer de lance de la productivité. Plus de ressources investies simplement pour permettre au logement et à l'équipement productif des entreprises et des gouvernements (usines, immeubles, ouvrages de génie, machinerie, matériel, logiciels, etc.) de bien intégrer les immigrants qui arrivent en plus grand nombre va en laisser moins à investir dans les innovations porteuses de productivité accrue.

Or, on constate que l'investissement résidentiel et l'investissement non résidentiel privé et public ont de fait éprouvé de sévères difficultés à répondre à la croissance phénoménale de la population causée par l'expansion de l'immigration au Canada et au Québec depuis 2016, et surtout depuis 2021.

La première victime a été le logement. La construction résidentielle n'a pu augmenter assez vite pour suivre la croissance explosive de la population découlant de la pression migratoire. Une immigration trop forte a réduit l'accessibilité et l'abordabilité du logement. Les travaux de recherche à Statistique Canada et à la Banque du Canada ont en effet démontré l'impact significatif de l'immigration sur les prix du logement dans les villes et municipalités canadiennes (Hou, Koumagla et Zhang 2024) et sur le taux d'inflation surveillé par l'autorité monétaire (Banque du Canada 2024).

Figure 10



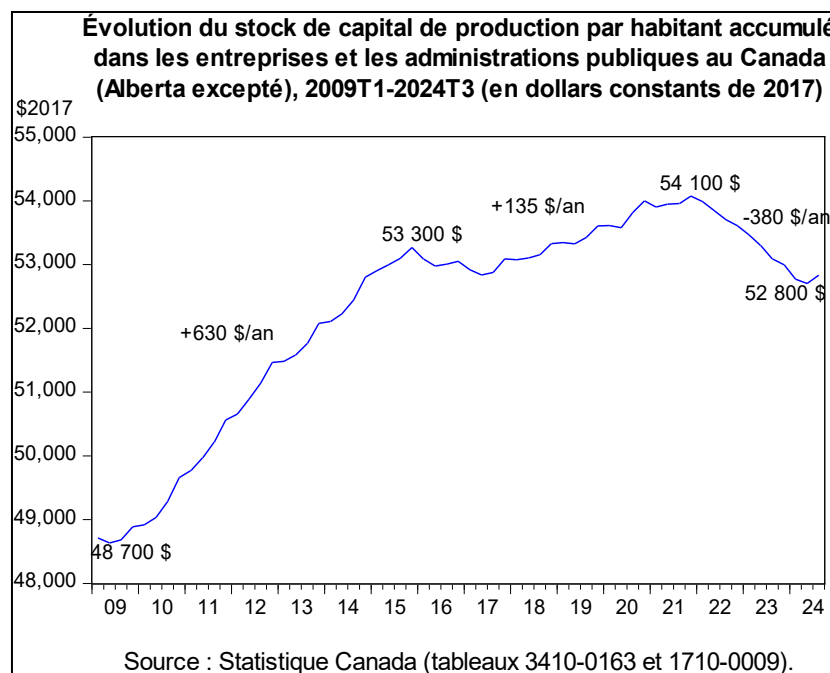
L'immigration n'est évidemment pas la seule influence qui s'exerce sur la situation du logement. Parmi les autres causes évoquées de la crise actuelle du logement, on compte la spéculation, les locations à court terme non conformes, le syndrome du « pas dans ma cour », l'insuffisance du financement public de logements sociaux et abordables, des réglementations inutiles ou abusives qui bloquent ou retardent la construction, une formation de la main-d'œuvre dont les exigences seraient excessives, la discrimination soupçonnée envers les travailleurs immigrants, et la réticence de certaines institutions prêteuses à financer la construction de logements locatifs. Néanmoins, ces causes qui peuvent retenir les mises en chantier du côté offre existaient toutes avant que le choc démographique, du côté demande, entraîne une crise nationale aigüe du logement.

La figure 10 est inspirée des travaux de la Banque du Canada et de la Banque Nationale (Champagne et coll. 2023 ; Marion 2023). Elle illustre l'évolution démographique des

années récentes et la difficulté qu’a éprouvée l’industrie de la construction résidentielle à s’y adapter lorsque la population a soudainement accéléré de 2016 à 2019, puis explosé de 2021 à 2024. On voit qu’à l’automne 2024 les mises en chantier de logements au Québec peinaient à se maintenir au même niveau qu’en 2012 malgré la croissance débridée de la population depuis trois ans. Les données pour l’ensemble du Canada présentent la même évolution. Il faut manifestement beaucoup de temps à l’industrie pour former plus de travailleurs compétents, mettre au point de meilleures technologies et établir une meilleure organisation du travail. Les facteurs institutionnels et financiers peuvent certainement être modifiés afin de rendre l’industrie plus réactive, mais, le cas échéant, cela ne pourra résulter que de processus sociopolitiques qui sont beaucoup trop lents pour permettre de répondre sans tarder à l’intensification immédiate de la pression de la demande de logement par suite de l’explosion démographique.

C’est sans doute en bonne partie la crise actuelle du logement, source de réprobation populaire généralisée au Canada (voir par exemple Environics Institute 2024, question Q5), qui a poussé le premier ministre Justin Trudeau à déclarer la situation « insoutenable » et amené le ministre de l’Immigration Marc Miller à annoncer un virage à 180 degrés de la politique d’immigration fédérale. Le ministre québécois de l’Immigration Jean-François Roberge a salué cette initiative, qui est compatible avec les demandes antérieures du Québec.

Figure 11



La figure 11, quant à elle, trace l’évolution de l’investissement non résidentiel de l’ensemble des entreprises et des gouvernements au Canada depuis 2009. Elle est inspirée des travaux de Marion et Ducharme (2024). Afin de ne pas confondre démographie et pétrole, les données présentées excluent l’Alberta, parce que l’investissement dans cette

province a connu des fluctuations massives qui ont concordé avec la forte hausse du prix mondial du pétrole jusqu'en 2014, puis avec sa baisse persistante depuis 2015. La figure montre que le stock de capital investi par habitant au Canada hors Alberta a connu un virage marquant à partir de 2016. Alors qu'il avait crû de 630 \$ par année de 2009 à 2015, il n'a pu augmenter que de 135 \$ par année de 2015 à 2021 et il a diminué de 415 \$ par année de 2021 à 2024. Le synchronisme entre ce freinage de l'investissement et l'accélération démographique en 2016-2024 est frappant. D'autres facteurs que la démographie ont pu contribuer à ralentir l'investissement et la productivité au Canada. Mais les chercheurs ont généralement associé le phénomène illustré par la figure 11 avec la difficulté éprouvée par l'investissement privé et public à suivre la forte accélération de la démographie (Doyle, Skuterud et Worswick 2023 ; Haun et Sargent 2023; Gu et Willox 2023 ; Smith 2024b).

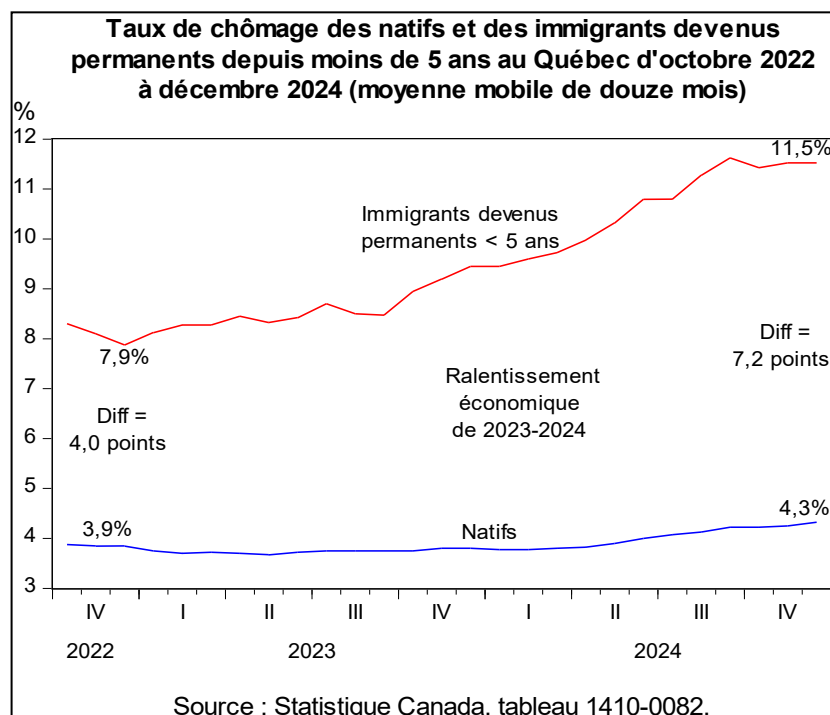
5) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a fait des nouveaux immigrants d'importantes victimes de la pénurie de logement abordable et du ralentissement économique de 2022-2024

Contrairement à la situation d'avant 2016, en faisant entrer un trop grand nombre d'immigrants à la fois au pays, nous faisons de plusieurs d'entre eux des perdants plutôt que des gagnants. On a pu voir à la figure 10 que la croissance démographique causée par l'accélération migratoire a été la source immédiate de la crise du logement qui s'est manifestée progressivement depuis 2016. Ce ne sont pas les nouveaux immigrants permanents et temporaires eux-mêmes qui en sont responsables. Ces gens sont en grande majorité des personnes et des familles qui ont répondu de bonne foi à l'appel et aux promesses d'accueil du Canada. Malheureusement, la politique canadienne de porte ouverte à l'immigration les a souvent pris au piège et a fait d'eux d'importantes victimes de la crise du logement (Champagne et coll. 2023). Derniers arrivés, derniers logés.

Un phénomène tout aussi important est la forte sensibilité de l'emploi des nouveaux immigrants aux fluctuations de la conjoncture économique. La figure 12 montre que, depuis le début du ralentissement économique actuel au Québec, le taux de chômage des immigrants devenus permanents depuis moins de cinq ans a augmenté de 3,6 points de pourcentage, soit de 7,9 % en 2022 à 11,5 % en 2024, tandis que celui des natifs n'a augmenté que de 0,4 point, de 3,9 % à 4,3 %. Ce résultat découle naturellement du fait que ce sont les travailleurs les moins spécialisés qui sont généralement les plus vulnérables aux mises à pied en phase de ralentissement économique, et que les nouveaux immigrants au pays sont justement plus nombreux qu'autrefois au bas de la hiérarchie du travail, notamment parmi les temporaires qui finissent par être admis à la permanence¹³. En faisant entrer au pays un trop grand nombre d'immigrants peu scolarisés ou qualifiés à la fois, nous avons fait de plusieurs d'entre eux des perdants plutôt que des gagnants.

¹³ La vulnérabilité des résidents non permanents à une détérioration de la conjoncture économique est possiblement plus importante que celle des immigrants permanents récents. Mais au moment d'écrire ces lignes, la marge d'erreur autour de l'estimation de leur taux de chômage par l'Enquête de Statistique Canada était encore trop grande pour qu'elle puisse être utilisée en toute confiance (voir Smith 2024a).

Figure 12



6) *L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a entraîné un affaiblissement de la cohésion sociale et une résistance doublement accrue à l'immigration au Canada et au Québec*

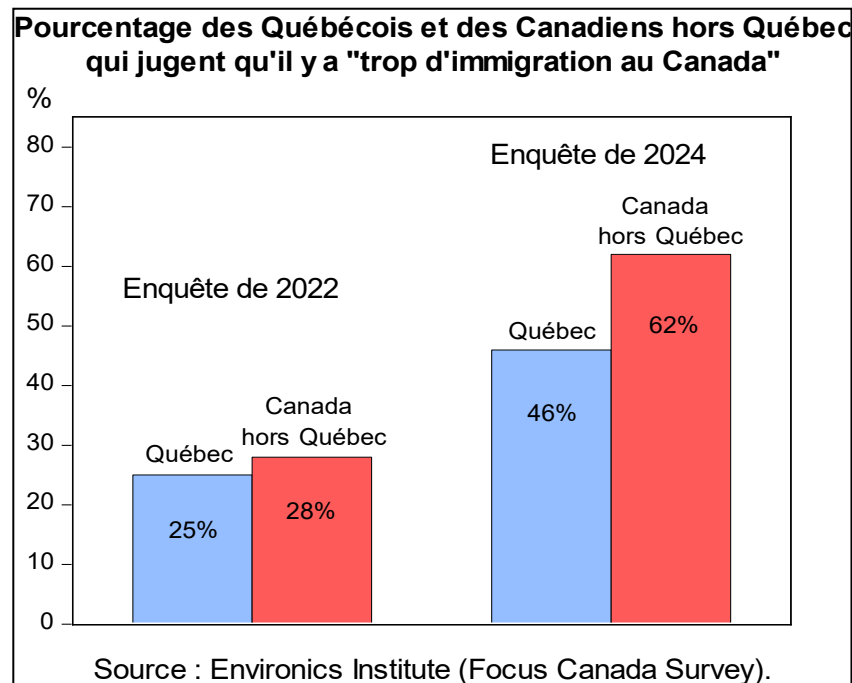
En septembre 2022, le premier ministre du Québec François Legault a mis en garde contre une immigration non francophone trop abondante parce qu'elle risquerait de nuire à la « cohésion nationale ». Bien que sans doute surgie de sa propre intuition, l'inquiétude de M. Legault trouve un appui solide dans les résultats de la recherche scientifique contemporaine.

Une abondante littérature de recherche en sociologie, en économie et en science politique a en effet conclu que la diversité ethnoculturelle tend à réduire les relations de confiance, le degré d'altruisme, l'intérêt à coopérer et la cohésion sociale. Elle rend pour cette raison les électeurs à haut revenu plus réticents à appuyer les politiques sociales et fiscales qui visent à aider les familles à revenu plus modeste. L'une des études les plus célèbres est celle du politologue Robert Putnam (2007). Il a démontré au moyen de données recueillies dans 41 villes et communautés aux États-Unis qu'« à court terme, l'immigration et la diversité ethnique ont tendance à réduire la solidarité sociale et le capital social » et que « les résidents de toutes les races tendent à se replier sur eux-mêmes ». Plus récemment, une revue de 87 études portant sur un grand nombre de pays effectuée par un trio de chercheurs danois (Dinesen, Schaeffer et Sønderskov 2020) a

confirmé l'appui de la recherche dans plusieurs pays au verdict américain de Putnam montrant que la diversité ethnique entraîne une érosion de la cohésion sociale.

Ce résultat de la recherche est quelque peu décourageant pour tous ceux qui appuient l'immigration avec ferveur, mais il est incontournable. Plus près de nous, il peut expliquer que deux fois plus de Québécois et de Canadiens en 2024 qu'en 2022 (y compris les immigrants parmi eux) jugeaient qu'il y avait « trop d'immigration au Canada », comme l'ont rapporté les sondages successifs de la firme Environics (figure 13).

Figure 13



Ce résultat démontre que le rythme explosif que la politique canadienne et québécoise a imprimé à l'immigration de 2021 à 2024 nous a fait jouer avec le feu. Il a mis la cohésion sociale à risque, non seulement entre francophones et non-francophones au Québec, mais aussi entre ethnies de diverses origines partout au Canada. En ayant l'effet pervers d'amplifier la résistance sociale et politique à l'immigration, il pourrait faciliter aux influenceurs xénophobes la tâche d'exacerber l'inquiétude de nos concitoyens sur la question et donner la main haute à des dirigeants politiques qui n'auront d'autre objectif que de fermer le pays à l'immigration. Bien que le Canada soit un pays traditionnellement accueillant à l'endroit des immigrants (et le Québec encore plus, comme on voit à la figure 13), le changement d'attitude de sa population à la suite de l'explosion migratoire de 2021 à 2024 donne à croire que le pays n'est pas à l'abri d'une montée du mouvement anti-immigration, déjà très répandu en Europe et aux États-Unis. Il faut être conscient qu'au Canada comme ailleurs le taux d'immigration optimal n'est pas le taux maximal et qu'aller trop vite peut nous faire reculer au lieu d'avancer. Heureusement, comme l'a finalement observé Putnam lui-même, à long terme

l'immigration peut très bien réussir à s'harmoniser avec la diversité. Mais il faut à cette fin que le rythme d'entrée des nouveaux concitoyens respecte la capacité d'absorption économique et sociale de la communauté d'accueil et lui laisse le temps de se construire peu à peu une nouvelle identité et de nouvelles solidarités.

7) L'expansion accélérée de l'immigration depuis 2016 a entraîné au Québec (surtout à Montréal) une diminution significative du français comme langue d'appartenance et langue de travail des nouveaux arrivants

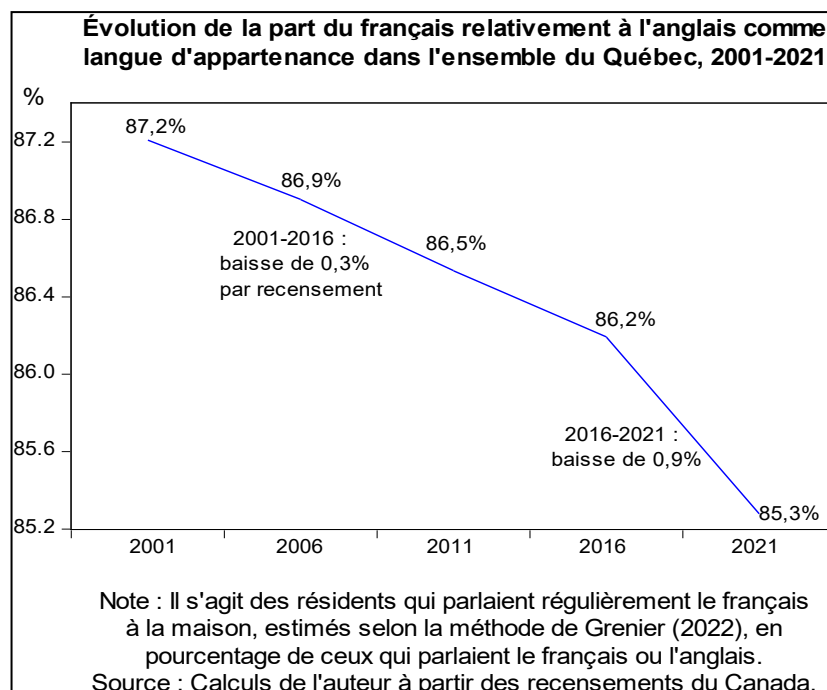
Le Québec s'est donné le mandat de « sélectionner, à titre temporaire ou à titre permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, à la société québécoise. » (MIFI 2024a) Son ministère responsable porte le nom de « Ministère de l'Immigration, de l'Intégration et de la Francisation » et son ministre actuel est aussi ministre de la Langue française.

Dans les dernières décennies du 20^e siècle, le poids démographique du français au Québec a été favorisé directement par la Loi 101 de 1977, qui oblige les enfants d'immigrants à fréquenter l'école française, et indirectement par l'émigration de centaines de milliers d'anglophones de 1970 à 2000. Mais où va le français au Québec depuis le début du 21^e siècle ? Pour le voir, il faut bien saisir l'évolution de la part globale du français relativement à l'anglais comme langue d'appartenance et langue de travail.

L'appartenance linguistique s'évalue par la langue que les gens utilisent librement et régulièrement au foyer et qui est par conséquent susceptible d'être transmise à terme à leurs enfants. Cette langue est ou devient un trait de leur identité profonde. L'État québécois s'est donné de plus une responsabilité sur l'usage des langues dans l'espace public, dont principalement le domaine du travail. En pratique, la corrélation entre la langue au foyer et la langue au travail est positive et forte. Les résultats pondérés de l'enquête de l'Office québécois de la langue française sur la langue de travail en 2023 indiquent en effet que les personnes qui parlaient le plus souvent le français à la maison utilisaient le français au travail 89 % du temps, mais que le pourcentage était de 49 % pour celles qui parlaient le plus souvent l'anglais à la maison (OQLF 2024, tableau I). Dans certains cas, c'est la langue au foyer qui influence la langue au travail. On sait, par exemple, que les immigrants originaires de France, d'Haïti, d'Algérie ou du Maroc, dont le pays d'origine a une affinité avec la langue française, parlent plutôt français qu'anglais au foyer lorsqu'ils utilisent l'une des deux langues officielles du Canada. Or, ces immigrants emploient le français au travail 80 % du temps, tandis que ceux qui viennent de pays dont la langue première est une langue tierce et la langue seconde est l'anglais, comme les Chinois, les Indiens ou les Philippins, emploient le français au travail moins de 50 % du temps (Grenier 2019). Dans d'autres cas, il se peut évidemment que ce soit la langue au travail qui pénètre peu à peu la langue au foyer. Les comportements dans la sphère privée et dans la sphère publique sont tous les deux importants et généralement convergents. Il n'y a pas lieu de se quereller au sujet du « meilleur indicateur » du visage français du Québec.

Pour estimer la part du français relativement à l'anglais comme langue d'appartenance dans l'ensemble du Québec, j'ai eu recours à la codification linguistique récemment mise au point par le professeur Gilles Grenier (2022). Grenier pondère le degré d'utilisation du français en accordant la note 100 à une personne qui déclare utiliser le français le plus souvent à la maison (avec ou sans une langue tierce) et ne jamais utiliser l'anglais ; la note 75 si elle utilise le français le plus souvent et l'anglais en second ; la note 50 si elle utilise les deux également ; la note 25 si elle utilise l'anglais le plus souvent et le français en second ; et la note 0 si elle utilise seulement l'anglais¹⁴. Cette codification considère la relation entre le français et l'anglais seulement pour les personnes qui utilisent régulièrement l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada. Celles qui ne parlent ni français ni anglais et n'utilisent que des langues tierces sont exclues du calcul puisqu'on ne sait pas de quel côté elles vont pencher. Il s'agit souvent de personnes d'origine immigrante dont le cheminement linguistique n'est pas encore complété. La part du français relativement à l'anglais à la maison peut être estimée selon la méthode de Grenier pour chacun des quatre grands groupes de langue maternelle (francophones, anglophones, bilingues français-anglais, et allophones) et la part globale du français pour l'ensemble du Québec peut alors être obtenue comme moyenne démographiquement pondérée de ces quatre parts spécifiques.

Figure 14



La figure 14 présente le résultat du calcul effectué selon la méthode de Grenier pour chacun des cinq recensements du Canada de 2001 à 2021. On constate que la part du français relativement à l'anglais comme langue d'appartenance a tout d'abord doucement diminué de 0,3 point de pourcentage d'un recensement au suivant, soit de 87,2 % en 2001

¹⁴ La codification proposée un an auparavant par le sociolinguiste Calvin Veltman (2021) est semblable à celle de Grenier, avec de légères différences.

à 86,2 % en 2016, mais qu'elle a ensuite chuté en accéléré de 0,9 point à 85,3 % lors de la dernière période quinquennale 2016-2021¹⁵.

Pourquoi la part globale du français a-t-elle continuellement diminué depuis 2001, et plus rapidement encore de 2016 à 2021 que de 2001 à 2016 ? La principale source de la baisse est le remplacement progressif des francophones par les allophones. La population francophone ne se reproduit plus naturellement ; son poids démographique dans la population du Québec diminue constamment. Elle est progressivement remplacée par la population croissante des allophones. C'est mathématique : avec de moins en moins de francophones, qui sont 97 % à parler français à la maison, et de plus en plus d'allophones, qui sont moins de 60 % à parler français au foyer¹⁶, la moyenne québécoise du parler français baisse. De plus, la tendance du poids démographique de la population de langue maternelle française à diminuer au Québec paraît devoir se poursuivre pour longtemps encore. Une étude réalisée par des chercheurs de Statistique Canada en 2017, soit avant que les effets de l'expansion migratoire accélérée de 2016 à 2024 ne soient vraiment ressentis, a projeté que la baisse continuerait au moins jusqu'en 2036 (Houle et Corbeil 2017).

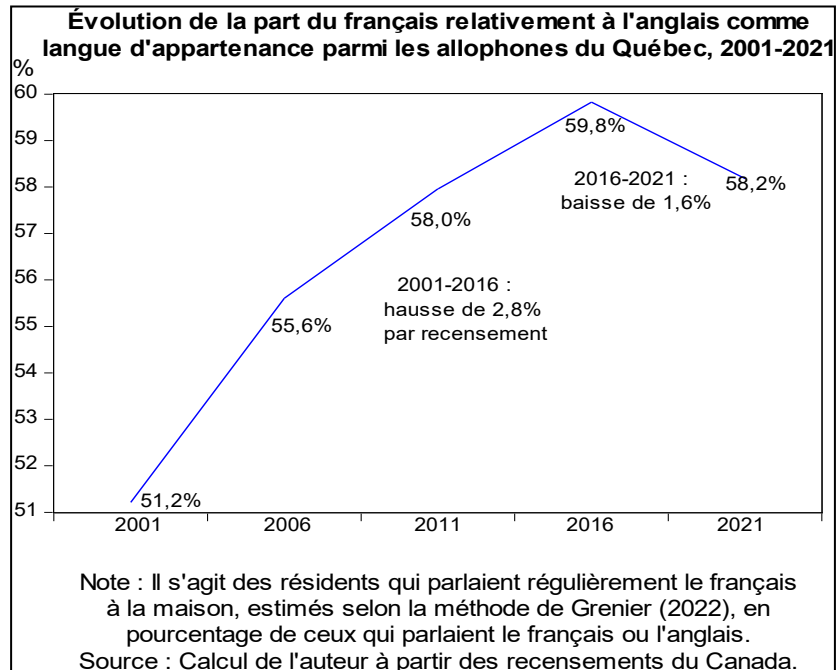
Mais pourquoi la baisse annuelle de la part globale du français au Québec s'est-elle accélérée entre 2016 et 2021, comme l'illustre la figure 14 ? C'est qu'à côté du pur déplacement démographique du groupe de langue maternelle dont le taux de francité est le plus élevé – les francophones – vers un groupe dont l'adhésion au français est moins prononcée – les allophones –, un autre changement est apparu au cours de la période 2016-2021 (figure 15). La propension spécifique des allophones à pencher vers le français plutôt que vers l'anglais à la maison avait sans cesse progressé pendant les 15 années précédentes. Comme on voit, elle avait grimpé de 2,8 points de pourcentage d'un recensement au suivant, soit de 51,2 % en 2001 à 59,8 % en 2016. Cette francisation accrue des allophones avait atténué l'effet négatif du remplacement démographique des francophones par les allophones sur la part globale du français au Québec. Mais la tendance s'est soudainement inversée au cours des cinq années suivantes : plutôt que de continuer à augmenter après 2016, le taux d'adoption du français parmi les allophones a diminué de 1,6 point à 58,2 % en 2021.

Quelque chose de nouveau s'est donc produit au cours de cette période initiale de mise en vigueur de la nouvelle politique d'immigration. Afin d'y voir plus clair, le professeur Grenier a cherché la source de cette inversion soudaine de tendance en scrutant la région métropolitaine de Montréal, où résidaient 84 % des immigrants au Québec en 2021, afin de comprendre pourquoi leur propension relative à parler régulièrement français à la maison avait diminué depuis 2016 (voir Fortin et Grenier 2023).

¹⁵ La part de l'anglais a augmenté de façon complémentaire à la diminution de celle du français, soit de 12,8 % en 2001 à 13,8 % en 2016, puis à 14,7 % en 2021.

¹⁶ On parle encore ici des allophones dont on sait qu'ils parlent le français ou l'anglais (ou les deux) à la maison, ceux qui ne parlent ni le français ni l'anglais ne faisant pas partie de l'univers étudié.

Figure 15



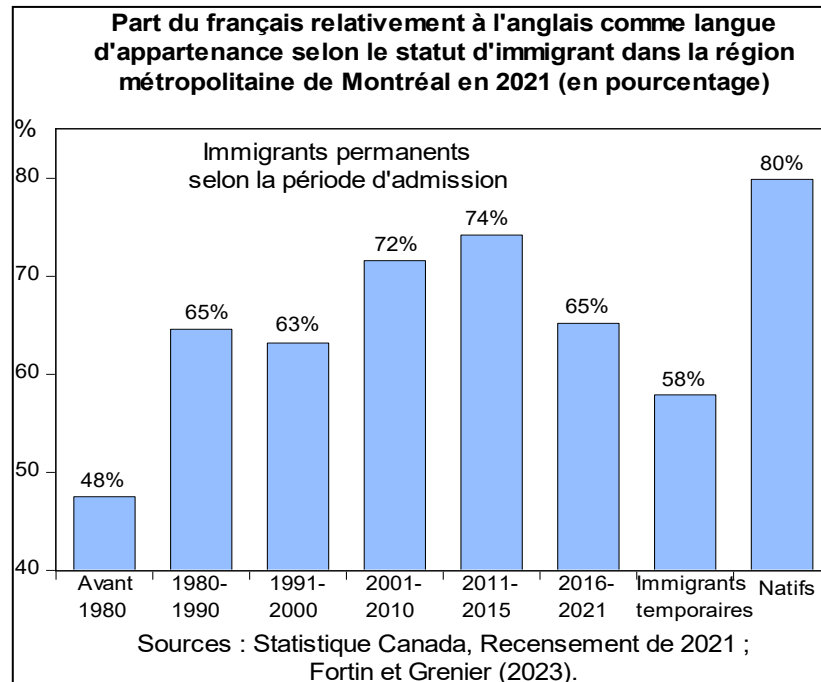
La figure 16 présente le résultat qu'il a obtenu en appliquant sa codification linguistique aux données du recensement de 2021. Elle indique la part occupée par le français relativement à l'anglais comme langue d'appartenance au sein de trois groupes distincts : (1) les immigrants permanents admis à diverses périodes dans le passé, (2) les immigrants temporaires (les résidents non permanents qui sont demandeurs d'asile, titulaires de permis de travail ou d'études et membres de leurs familles) et (3) tous les non-immigrants (natifs).

On constate qu'en 2021 moins de la moitié des immigrants permanents admis avant 1980, soit en gros ceux d'avant la loi 101, faisaient régulièrement usage du français à la maison. La majorité avaient choisi l'anglais. Le français au foyer a fait des gains considérables par la suite, les permanents admis entre 2011 et 2015 l'utilisant 74 % du temps. Ce pourcentage s'approchait peu à peu du taux d'usage régulier du français de l'ensemble des non-immigrants (francophones et anglophones), soit 80 %.

Mais comme on voit, la tendance s'est inversée depuis. Le taux d'usage régulier du français relativement à l'anglais à la maison parmi les immigrants permanents a reculé de 9 points de pourcentage, passant de 74 % pour les personnes admises en 2011-2015 à 65 % pour celles admises en 2016-2021. Quant au taux d'usage régulier du français à la maison parmi les immigrants temporaires de 2021, il affichait 58 %, soit un niveau encore plus faible que la proportion de 65 % pour les immigrants permanents admis en 2016-2021. La porte ouverte sans limite à l'immigration temporaire par le gouvernement fédéral, les revendications soutenues des associations d'affaires, et la déréglementation des droits de scolarité au Québec pour la vaste clientèle des étudiants internationaux, qui

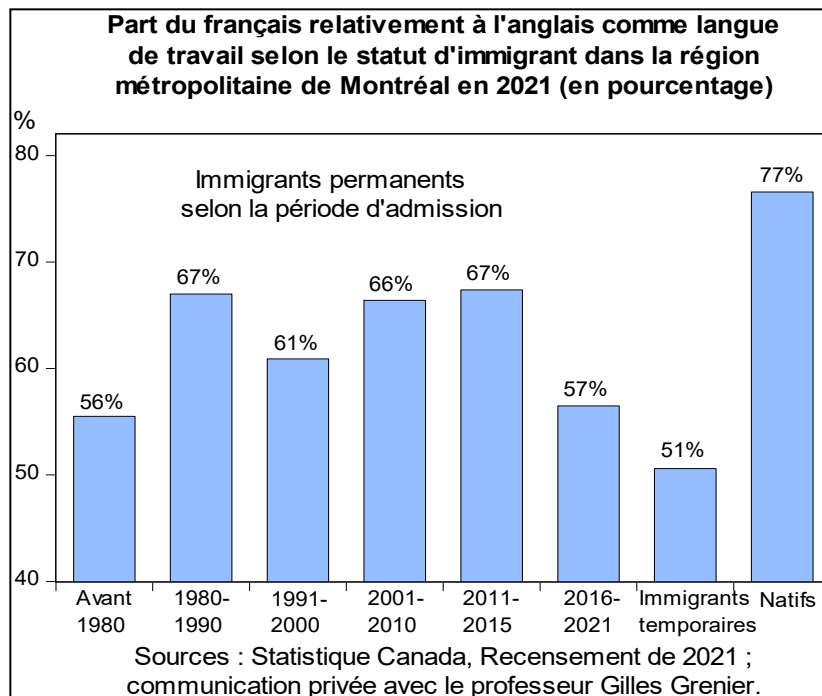
sont plus souvent familiers avec l'anglais qu'avec le français, ont sans doute rendu moins stricts les critères linguistiques applicables aux candidats à l'immigration temporaire.

Figure 16



La figure 17 confirme la corrélation étroite entre l'évolution de la langue au foyer, utilisée jusqu'ici comme marqueur de la langue d'appartenance, et celle de la langue au travail, principal domaine de la sphère publique. Pour le vérifier, le professeur Grenier a appliqué sa codification linguistique aux données du recensement de 2021 afin d'estimer, cette fois, la part occupée par le français relativement à l'anglais comme langue de travail selon le statut d'immigrant dans la région métropolitaine de Montréal. On constate que le français au travail a fait des gains importants parmi les immigrants permanents arrivés entre 1980 et 2015. Les générations d'avant 1980 l'utilisaient 56 % du temps tandis que celle arrivée entre 2011 et 2015 l'employait 67 % du temps. Le rapprochement avec le taux de 77 % pour l'ensemble des non-immigrants était significatif. Mais tout comme dans le cas de la langue au foyer (figure 16), la tendance de la part du français au travail s'est inversée pour les immigrants permanents depuis 2016. Elle a reculé de 10 points de pourcentage, passant de 67 % pour les personnes admises en 2015-2016 à 57 % pour celles admises en 2016-2021. La faiblesse de l'usage du français au travail était encore plus prononcée parmi les immigrants temporaires de 2021, étant de 51 % dans leur cas. Dans l'ensemble, la corrélation entre les observations de la figure 16 sur la langue au foyer et celles de la figure 17 sur la langue de travail est de 83 %. Tel qu'anticipé, elle est positive, importante et compatible avec l'hypothèse de convergence entre les évolutions de la langue au travail et au foyer.

Figure 17



Appuyée par les figures 14 à 17, l'analyse qui précède confirme que, de 2016 à 2021, l'expansion accélérée et la composition de l'immigration ont découragé l'usage du français relativement à l'anglais comme langue d'appartenance et langue de travail, contrairement à l'encouragement reçu dans les années antérieures à 2016. Les données ne sont encore que parcellaires sur les conséquences linguistiques qu'a pu avoir l'explosion migratoire depuis 2021 sur la langue d'appartenance des nouveaux immigrants, et tout particulièrement des temporaires. Mais il est difficile de croire que, lorsqu'ils seront connus, les résultats de l'explosion migratoire de 2021 à 2024 auront été meilleurs pour la part du français que ceux de l'accélération démographique initiale de 2016 à 2021.

Malgré tout, le virage de la politique d'immigration maintenant amorcé depuis 2024 permet d'être optimiste. Car si le rythme et la composition de son immigration d'avant 2016 ont permis au Québec de soutenir une progression tendancielle favorable du français comme langue d'appartenance et langue de travail de ses immigrants, rien n'empêche de penser que des modifications appropriées aux politiques fédérale et provinciale pourraient maintenant permettre au français de retrouver sa tendance ascendante d'autrefois parmi les nouveaux immigrants.

Mais la tâche ne sera pas facile. En tant que concurrente de la langue française comme langue d'appartenance auprès des nouveaux immigrants, la langue anglaise réunit à Montréal un ensemble d'avantages qu'aucune autre ville au monde ne peut surpasser. Premièrement, elle dispose d'une base démographique, institutionnelle et culturelle

solide, influente et stable. On peut vivre, et bien vivre, en anglais à Montréal¹⁷. Deuxièmement, son droit de cité est assuré par deux chartes des droits et une loi fédérale des langues officielles. Troisièmement, l'anglais ne suscite plus, comme autrefois, un mouvement social d'opposition des Franco-québécois à une élite anglophone dominante, mais il est de plus en plus accepté par eux en raison de son statut international enviable de *lingua franca* contemporaine, la langue de communication universelle de la technologie, du commerce et de la culture dont tous ont besoin, y compris les francophones eux-mêmes (Thériault 2024). Quatrièmement, comme l'anglais est déjà incontournable en tant que langue de communication universelle, son adoption en plus comme langue d'appartenance locale par l'immigrant allophone adulte lui économise l'effort d'apprendre une troisième langue – le français – par-dessus sa langue d'origine (si elle est tierce) et l'anglais. Cinquièmement, une analyse fine des micro-données de recensement a démontré que l'usage de l'anglais au travail est très payant pour les francophones, mais que l'usage du français au travail n'est pas payant pour les anglophones (Grenier et Nadeau 2016).

3 Que doit maintenant faire le Québec ?

En mars 2024, le premier ministre fédéral Justin Trudeau a soudainement admis que sa politique d'immigration expansive appliquée depuis 2016 était « insoutenable ». Son ministre de l'Immigration Marc Miller a immédiatement annoncé une réorientation majeure de la politique. Elle allait comprendre une réduction du nombre accumulé d'immigrants temporaires résidant au Canada à 5 % de la population totale à la fin de 2026 à partir du niveau de 6,5 % qu'il était à la fin de 2023, de même qu'un ajustement à la baisse des cibles pluriannuelles de l'immigration permanente. Quelles qu'en soient les raisons, cette volte-face annoncée constituait une reconnaissance explicite, bien que tardive, par les autorités fédérales des conséquences néfastes de l'expansion migratoire accélérée des dernières années.

1) La volte-face annoncée de la politique d'immigration fédérale fera diminuer le PIB total du Canada, mais fera augmenter son PIB par habitant (son niveau de vie)

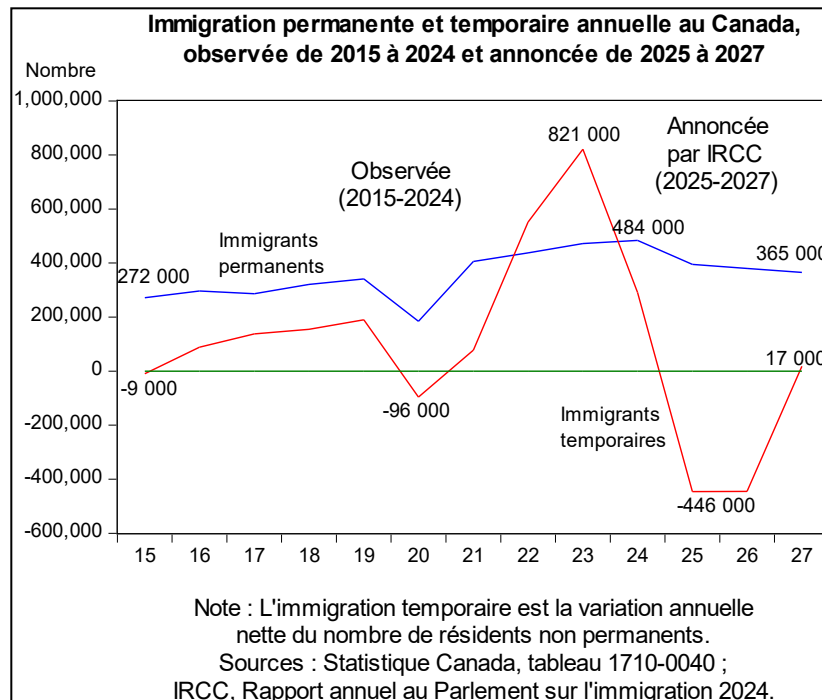
Le ministre Miller a présenté le détail de ces changements annoncés à l'automne 2024 (IRCC 2024a et 2024b). Le taux d'immigration temporaire serait négatif en 2025 et 2026. Il prévoyait qu'il y aurait 446 000 entrées de moins que de sorties à la résidence non permanente dans chacune de ces deux années. L'immigration permanente, quant à elle, allait passer de 485 000 admissions en 2024 à 395 000 en 2025, 380 000 en 2026 et 365 000 en 2027. La figure 18 reproduit les trajectoires observées pour l'immigration permanente et l'immigration temporaire de 2015 à 2024 et annoncées pour 2025 à 2027¹⁸.

¹⁷ Dans un discours présenté à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en 2021, le président d'Air Canada Michael Rousseau a déclaré avoir été capable de vivre à Montréal sans parler français. Sa remarque a soulevé un tollé au Québec, mais personne n'a contredit son assertion.

¹⁸ Les données démographiques de Statistique Canada publiées en mars 2025 ont confirmé que les cibles annoncées par le ministre pour 2024 ont été presque exactement réalisées. Le bilan de 2024 est de 484 000 immigrants permanents et de 291 000 immigrants temporaires, donc de 775 000 immigrants au total.

L'immigration totale (permanente et temporaire) allait plonger de 1 293 000 en 2023 à un niveau négatif de -66 000 en 2026 avant de remonter à 382 000 en 2027. La population canadienne diminuerait de 0,2 % en 2025 et en 2026 et recommencerait à augmenter en 2027.

Figure 18



La réorientation de la politique canadienne promet donc un rythme d'immigration ralenti, surtout en ce qui regarde l'immigration temporaire, qu'IRCC a laissé croître sans limite de 2016 à 2023. Si les projections du ministre Miller illustrées par la figure 18 s'avèrent, l'impact sur la population des principaux âges actifs (15 à 64 ans) sera important au Canada en 2025 et 2026. Plutôt que d'augmenter annuellement de 800 000 personnes comme en 2023 et en 2024, elle restera plus ou moins inchangée pendant ces deux années. Ce serait cependant une erreur de croire que cette baisse de l'offre de main-d'œuvre fera augmenter la pénurie de main-d'œuvre en conséquence. Car avec 800 000 consommateurs en moins au pays, la demande de main-d'œuvre diminuera d'autant, ou même plus, tel qu'expliqué plus haut dans le présent exposé. La baisse du nombre de travailleurs immigrants fera naturellement diminuer le PIB total du Canada, mais son PIB par habitant, mesure du niveau de vie moyen de sa population, pourra néanmoins être plus élevé qu'il le serait autrement¹⁹. Ce sera le cas parce qu'avec moins de travailleurs le stock d'équipement productif des entreprises et d'infrastructure publique disponible par travailleur sera plus élevé, et que l'intention fédérale est de faire diminuer la proportion de la main-d'œuvre qui est non spécialisée et à bas salaire.

¹⁹ Les estimations récemment publiées par le Directeur parlementaire du budget fédéral ont confirmé que les changements découlant du plan d'immigration d'IRCC vont tendre à réduire le PIB total et à augmenter le PIB par habitant relativement aux niveaux qu'ils atteindraient en l'absence de ce plan (DPB 2025).

2) La planification pluriannuelle de l'immigration au Québec va maintenant inclure l'immigration temporaire et non seulement l'immigration permanente

Que doit faire le Québec maintenant ? Le ministre québécois de l'Immigration Jean-François Roberge a bien accueilli la réorientation annoncée de la politique d'immigration fédérale. Il se donne jusqu'en juin 2025 pour préparer sa planification pluriannuelle de l'immigration pour 2026 et après. Le Projet de loi 74 qu'il a piloté l'automne dernier sur l'encadrement relatif aux étudiants étrangers pour les permis de séjour temporaire a indiqué que, pour la première fois, cette planification pluriannuelle inclura l'immigration temporaire et non seulement l'immigration permanente (ANQ 2024). La planification québécoise reconnaît maintenant que le vrai taux d'immigration sur le territoire est le taux d'immigration totale, qui est égal au nombre de toutes les personnes d'origine étrangère qui s'ajoutent à la population dans une année donnée, qu'elles soient admises à l'immigration permanente ou à l'immigration temporaire.

Certaines définitions et distinctions relatives à l'immigration temporaire doivent être rappelées. L'immigration temporaire est la variation nette du nombre de titulaires de permis de séjour temporaire (pour asile, travail, études et familles) entre le début et la fin d'une année (figure 5). Cette variation est dite « nette » parce qu'elle est égale à la différence entre le nombre d'admissions de nouveaux titulaires pendant l'année et le nombre de retraits découlant soit de passages à l'immigration permanente, soit de départs pour l'extérieur (le plus souvent à l'échéance du permis). L'immigration temporaire est un nombre positif si les nouvelles entrées dans l'année sont plus nombreuses que les sorties, mais elle peut être un nombre négatif si les sorties sont, à l'inverse, plus nombreuses que les entrées. Les figures 3 et 4 ont montré que, de 2016 à 2024, au Québec comme au Canada, l'immigration temporaire a été généralement positive, mais passagèrement négative pendant la pandémie. De plus, la figure 18 a indiqué que le ministre fédéral Miller entrevoit une immigration temporaire négative de 446 000 personnes au Canada dans chacune des deux années 2025 et 2026.

Il importe encore une fois de distinguer l'immigration temporaire dans une année donnée, d'une part, et le nombre accumulé d'immigrants temporaires découlant de l'immigration temporaire de l'année courante et de toutes les années antérieures, d'autre part. Au Québec, l'immigration temporaire pour les 12 mois de l'année 2024 a été de 104 000 personnes. Cet ajout a porté le nombre accumulé d'immigrants temporaires en résidence sur le territoire à 617 000 personnes. Enfin, il faut garder à l'esprit que l'estimation officielle du nombre accumulé d'immigrants temporaires est une sous-estimation de la réalité, puisqu'elle exclut les sans-papiers qui sont entrés au pays sans obtenir de permis ou qui y sont demeurés illégalement une fois leur permis échu. Comme il a été dit plus haut, le ministre fédéral Miller a indiqué au milieu de 2024 que le nombre de sans-papiers pouvait se situer entre 300 000 et 600 000 personnes au Canada ; au prorata, il pouvait être de 60 000 à 120 000 au Québec.

3) La baisse du nombre accumulé de résidents non permanents sera de 32 % entre la fin de 2024 et la fin de 2026 au Canada selon le plan fédéral, mais le premier ministre Legault souhaite qu'elle atteigne 50 % au Québec

Ottawa et Québec veulent abaisser le nombre accumulé d'immigrants temporaires en pourcentage de la population totale. Au Canada, IRCC a estimé que la cible de 5 % de la population totale envisagée par le ministre Miller exigerait de faire diminuer ce nombre accumulé de temporaires à 2 069 000 à la fin de 2026 (IRCC 2024, annexe 4). Comme il était de 3 021 000 à la fin de 2024 selon la dernière estimation de Statistique Canada, on parle d'une réduction de 32 % en deux ans.

Au Québec, la cible officielle pour le nombre d'immigrants permanents est toujours de 50 000 pour 2024 et 2025 (MIFI 2023), mais le ministre Roberge a admis en octobre dernier que le rattrapage dans l'écoulement à l'admission des gens d'affaires et des étudiants déjà sélectionnés dans le volet « Diplômés » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) l'obligeait à projeter 59 000 admissions à l'immigration permanente en 2024 et 64 000 en 2025 (MIFI 2024b). Le chiffre de 59 000 pour 2024 a été confirmé depuis. Le ministre a cependant introduit des mesures afin de freiner l'accumulation des dépassements de la cible officielle, qui demeure pour l'instant de 50 000 immigrants permanents par année.

Du côté de l'immigration temporaire, le premier ministre Legault a demandé au premier ministre Trudeau en juin 2024 de « réduire de 50 % le nombre de demandeurs d'asile et de travailleurs du Programme de mobilité internationale (PMI) au Québec. » (Carabin 2024) On rapporte en mars 2025 qu'il aimerait voir le nombre d'immigrants temporaires résidant au Québec « réduit de moitié », une demande qu'il a adressée au premier ministre Trudeau « à plusieurs reprises » et qu'il vient de réitérer à son successeur Mark Carney (Martel 2025). En toute apparence, cette baisse de 50 % du nombre accumulé d'immigrants temporaires au Québec que M. Legault semble envisager est plus importante que celle de 32 % qui serait conforme au plan de M. Miller pour l'ensemble du Canada entre la fin de 2024 et la fin de 2026. Le premier ministre québécois n'a cependant pas encore indiqué à quelle date il souhaiterait que la baisse soit complétée. La planification pluriannuelle que M. Roberge est à préparer donnera sans doute des indications à ce sujet.

La modération maintenant annoncée par les deux gouvernements vise à inverser les malheureuses conséquences de l'expansion migratoire des années récentes. Ils ont raison de s'engager dans cette voie. La deuxième partie de la présente étude a en effet démontré que le rythme d'immigration débridé des années 2016 à 2024 au Canada et au Québec 1) n'a pas allégé la pénurie de main-d'œuvre dans l'ensemble de l'économie, mais l'a laissée inchangée et l'a même possiblement aggravée ; 2) a fait grossir l'économie, mais n'a pas enrichi la population et a au contraire fait diminuer la productivité, les salaires et le niveau de vie moyen ; 3) a déséquilibré le secteur du logement et freiné l'investissement non résidentiel privé en équipement productif et l'investissement public en infrastructure ; 4) a fait des nouveaux immigrants d'importantes victimes de la pénurie de logement abordable et du ralentissement économique de 2022-2024 ; et 5) a entraîné un affaiblissement de la cohésion sociale et a fait doubler le pourcentage de la population qui juge qu'il y a trop d'immigration au Canada.

4) Le reflux important de l'immigration temporaire sur l'immigration permanente commande de maintenir le nombre accumulé d'immigrants temporaires à un niveau stable et modéré

Comment le Québec doit-il planifier son immigration à partir de maintenant ? Il doit au départ prendre en compte le reflux de l'immigration temporaire sur l'immigration permanente. À juste titre, nombre d'immigrants temporaires considèrent leur statut comme une voie de passage vers la permanence. Ils sont en fait invités explicitement à le faire par des programmes comme la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC) d'IRCC et le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) du MIFI. Chaque année, plusieurs temporaires qui détiennent un permis de séjour se portent candidats à l'immigration permanente. Par conséquent, un certain pourcentage des admissions à la permanence provient de ce flux de transition qui est proportionnel au nombre accumulé d'immigrants temporaires. Par exemple, le *Plan d'immigration du Québec 2025* prévoyait en octobre dernier que le pourcentage des nouveaux immigrants permanents qui seraient des « personnes sur place » serait de 43 % en 2024 et de 52 % en 2025 (MIFI 2024b).

Il y a deux conséquences opérationnelles. La première, c'est qu'il est essentiel de maintenir le nombre accumulé d'immigrants temporaires, source du passage à la permanence, à un niveau stable d'une année à l'autre (ou peut-être en légère augmentation pour suivre la croissance de la population). Jusqu'en 2024, on a dérogé à cette règle en permettant une accumulation sans limite du nombre d'immigrants temporaires. Le résultat est que, jusqu'en 2024, Ottawa et Québec ont été débordés par l'expansion du nombre d'admissions à la permanence. Tel que relaté plus haut, le *Plan d'immigration 2025* du MIFI vient de mettre en relief ce problème en soulignant le retard croissant des admissions définitives à la permanence par rapport aux certificats de sélection (CSQ) déjà accordés en vertu du PEQ. M. Roberge s'est vu obligé d'annoncer qu'il y aurait 59 000 admissions à l'immigration permanente en 2024 et possiblement 64 000 en 2025 au lieu des 50 000 officiellement ciblées par le plan du ministère pour ces deux années (MIFI 2023).

La seconde conséquence opérationnelle, c'est que le niveau stable auquel IRCC ou le MIFI doivent maintenir ce nombre accumulé d'immigrants temporaires doit être suffisamment modéré pour permettre qu'un pourcentage acceptable d'admissions à l'immigration permanente puisse continuer à provenir directement de l'étranger plutôt que de personnes sur place. Permettre que les immigrants temporaires envahissent complètement l'immigration permanente au Québec en évacuant les admissions internationales directes n'aurait évidemment aucun sens sur le plan économique, social ou culturel. Une solution à ce problème serait de relever le plafond cible de l'immigration permanente afin de concilier un niveau satisfaisant d'admissions internationales avec un afflux immodéré de temporaires. Mais cela détruirait un pilier essentiel de la politique d'immigration. C'est la source des passages du statut de temporaire au statut de permanent qui doit être contrôlée directement.

Bref, la pure logique du système d'immigration bicéphale du Canada commande de maintenir le niveau accumulé des immigrants temporaires à un niveau stable et modéré. Il

faut donc reconnaître que les mesures annoncées l'automne dernier par le ministre fédéral Marc Miller constituent un pas dans la bonne direction. L'appui qu'elles ont reçues de la part du ministre québécois Jean-François Roberge est bienvenu. La modération est au rendez-vous. Il faudra ensuite voir si la stabilité le sera aussi, à savoir si, une fois qu'elles auront été atteintes, les cibles visées par les deux ministres seront ensuite maintenues aux niveaux établis ou si on en perdra à nouveau le contrôle.

5) La baisse de 32 % du nombre accumulé des résidents non permanents qui doit suivre l'annonce du gouvernement fédéral est insuffisante pour le Canada et le Québec

L'analyse des conséquences catastrophiques de l'expansion accélérée de l'immigration qu'a développée la deuxième partie de la présente étude donne donc raison aux deux gouvernements de vouloir modérer sensiblement le rythme de l'immigration totale au Canada et au Québec, et tout particulièrement l'élan explosif de l'immigration temporaire. Mais cette analyse démontre que les mesures du ministre Miller sont insuffisantes pour le Canada et que l'intuition du premier ministre Legault, qui envisage une réduction de 50 % du nombre accumulé d'immigrants temporaires, est sans doute plus appropriée pour le Québec et même pour le Canada que la baisse de 32 % qui s'ensuivra en deux ans de l'annonce fédérale.

Cinq raisons motivent ce jugement. Premièrement, le ministre Miller croyait encore à l'automne 2024 que l'expansion de l'immigration était une réponse adéquate « aux besoins urgents des entreprises...[confrontées] à de graves pénuries de main-d'œuvre. » Or, la preuve disponible a démontré que cette croyance est fausse au niveau de l'ensemble de l'économie. Il est vrai que l'immigration répond aux besoins immédiats des employeurs particuliers qui embauchent des travailleurs immigrants pour résoudre leur manque de personnel, ce qui explique les pressions insistantes en faveur de plus d'immigration exercées par leurs associations d'affaires. Mais la preuve existante montre que l'activité accrue qui est alors engendrée par l'immigration recrée au moins autant de pénuries de main-d'œuvre dans le reste de l'économie qu'elle en a soulagé dans les entreprises qui ont bénéficié au départ de l'apport immigrant. Croire le contraire, c'est être victime d'un sophisme de composition. Ce jugement fautif a retenu le ministre Miller d'aller aussi loin qu'il devrait dans ses restrictions annoncées.

Deuxièmement, la vision fédérale continue à entretenir la confusion entre ce qui fait grossir l'économie et ce qui enrichit la population. L'immigration croissante de 2016-2024 au Canada a bien évidemment fait croître le PIB total. L'analyse présentée plus haut a cependant documenté qu'elle a fait diminuer la productivité, les salaires, le PIB par habitant et, par conséquent, le niveau de vie de nos concitoyens. Les deux voies d'impact de ces malheureuses conséquences sont 1) l'incapacité de l'investissement privé et public (logement compris) à progresser assez rapidement pour mettre le capital résidentiel et non résidentiel privé et public à niveau avec la croissance démographique accélérée ; et 2) l'affaiblissement marqué du potentiel économique à court et à long terme des nouvelles générations d'immigrants, notamment causé par la multiplication des permis de travail temporaire accordés à une main-d'œuvre non spécialisée. Avec l'immigration temporaire en explosion, on a créé une grosse réserve de travailleurs à bas salaires qui a fait reculer

la productivité et le niveau de vie moyens et amplifié l'inégalité du revenu. Compter à ce point sur l'immigration temporaire est d'autant plus dysfonctionnel que la majorité des besoins de main-d'œuvre ressentis par les employeurs sont des besoins permanents et non des besoins temporaires. Les propos du ministre Miller ne contenaient aucune admission de ces phénomènes, qui sont pourtant reconnus par les chercheurs canadiens spécialisés en économie du travail.

Troisièmement, bien qu'il ait reconnu que les plans annuel d'immigration « doivent tenir compte de la capacité d'établissement, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants – qui varie d'un bout à l'autre du pays – et surveiller les pressions à l'échelle du système dans des secteurs critiques comme le logement et les soins de santé », le ministre Miller n'a pas mentionné la vulnérabilité croissante aux fluctuations conjoncturelles des nouvelles générations d'immigrants arrivées avec l'expansion migratoire. Avec juste un léger ralentissement économique en 2022-2024, le taux de chômage des immigrants de fraîche date au Québec a dépassé 11 %, tandis que celui des natifs a augmenté à peine d'un demi-point de pourcentage, autour de 4 %. Une sévère récession dans les mois ou les années à venir pourrait facilement porter le taux de chômage de ces immigrants vulnérables à un niveau encore plus élevé et les contraindre en masse à l'assurance-emploi et à l'assistance sociale. M. Miller n'a fait nulle mention de l'urgence de réduire le nombre de nouveaux immigrants soumis à ce grave risque conjoncturel.

Quatrièmement, depuis 2022 l'opinion publique canadienne et québécoise, traditionnellement accueillante à l'immigration, a commencé à se retourner contre le nombre croissant d'immigrants sur le territoire. Cet effet malheureux de l'expansion migratoire sur notre attitude envers les immigrants est peut-être encore plus grave pour notre avenir collectif que ses impacts purement économiques. M. Miller n'en a pas fait mention. Au Québec, l'immigration permanente n'a que légèrement augmenté depuis trois ans, mais le nombre accumulé de résidents non permanents a connu une forte ascension. Il a plus que doublé, étant passé de 275 000 au début de 2022 à 617 000 à la fin de 2024. Pour recouvrer ce nombre de 275 000 du début de 2022, il faudrait couper de 55 % le nombre de 617 000 de la fin de 2024. Cet ajustement à la baisse du nombre accumulé d'immigrants temporaires serait presque deux fois plus important que celui de 32 % annoncé par M. Miller, et plus important que la réduction de 50 % envisagée par M. Legault.

Cinquièmement, la responsabilité du gouvernement québécois en matière d'immigration est plus lourde que celle du gouvernement fédéral, car le Québec doit assumer le mandat supplémentaire de défendre la place du français face à la vive concurrence que lui livre l'anglais, langue de communication internationale. Ottawa a récemment adopté des mesures favorables à l'immigration francophone pour répondre aux besoins du marché du travail à l'extérieur du Québec (IRCC 2024b). L'intention de ces mesures est bonne, mais leur capacité à soutenir l'usage du français est incertaine compte tenu que, relativement à l'anglais, hors du Québec et du Nouveau-Brunswick, le français n'est utilisé le plus souvent au travail que par 0,8 % des personnes en emploi selon le recensement de 2021. Le phénomène qui a frappé le Québec, c'est que la part du français relativement à l'anglais comme langue du foyer et langue de travail a connu un chute dramatique parmi

les immigrants permanents et temporaires récents. On a constaté plus haut à la figure 16 qu'en 2021 les immigrants admis en 2011-2015 étaient 74 % à parler régulièrement français plutôt qu'anglais au foyer, mais ce n'était plus le cas que pour 65 % des permanents et pour 58 % des temporaires admis en 2016-2021. Semblablement, on a vu à la figure 17 que les permanents de 2011-2015 étaient 67 % à utiliser le plus souvent le français au travail, mais ce n'était plus le cas que pour 57 % des permanents et 51 % des temporaires admis en 2016-2021. La tâche de refrancisation constitue tout un défi qui s'ajoute aux autres responsabilités du gouvernement du Québec en matière d'immigration.

6) L'insuffisance des mesures fédérales annoncées et l'exigeant défi d'intégration et de francisation de l'immigration au Québec justifient une baisse de 60 % en quatre ans du nombre accumulé d'immigrants temporaires résidant au Québec

Ces considérations militent en faveur d'une réduction du nombre accumulé d'immigrants temporaires plus importante que les 32 % prévus à la suite des mesures de M. Miller, et plus importante que les 50 % demandés par M. Legault. Je suis d'avis que la cible à viser par le Québec doit être de l'ordre d'une réduction de 60 % du nombre actuel des résidents non permanents au Québec. Une telle baisse ferait passer leur nombre de 617 000 à la fin de 2024 à 243 000 à la fin de 2028 (détail au tableau 1 plus loin). Elle serait donc réalisée par une baisse cumulée du nombre de temporaires de 373 000 personnes et livrable en quatre réductions annuelles de 93 000 personnes en moyenne. Le nombre de résidents non permanents serait ensuite stabilisé au niveau atteint de 243 000, légèrement ajusté à la hausse en fonction de la population croissante par la suite). Cela signifie que l'immigration temporaire serait négative au Québec pendant les quatre années 2025 à 2028 et qu'il faudrait l'inscrire de façon stable à zéro (ou à un tout petit nombre) à partir de 2029, de sorte qu'il y ait alors à peu près autant de sorties de temporaires vers l'immigration permanente ou vers l'extérieur du Québec que d'arrivées de nouvelles recrues. Cette prescription et le temps à prendre pour la réaliser sont, bien sûr, des ordres de grandeur « raisonnables » et non des chiffres précis (mais il faut bien partir de quelque part pour fixer les idées). Des ajustements seront toujours possibles à la lumière de l'expérience qui sera vécue au fil des années.

7) La réduction de 60 % du nombre accumulé d'immigrants temporaires résidant au Québec d'ici quatre ans aurait pour objectif économique de ramener l'immigration temporaire à la « normalité paisible » des années 2000 à 2015, et pour objectif social de réduire de moitié le pourcentage de la population qui juge qu'il y a trop d'immigration

La recommandation de réduire de 60 % le nombre d'immigrants temporaires résidant au Québec d'ici quatre ans est amplement justifiée par l'analyse de l'insuffisance des mesures de M. Miller et de l'exigeant défi d'intégration et de francisation de l'immigration au Québec. Ce qu'elle vise est d'annuler en quatre ans la bulle d'expansion migratoire catastrophique des années 2016 à 2024 et de ramener l'immigration temporaire à la « normalité paisible » qu'elle connaissait au cours de la période 2000-2015. Au cours de cette période antérieure, en effet, la réputation du Canada comme terre d'accueil des immigrants était l'une des meilleures au monde ; le potentiel économique

des nouveaux immigrants, qui arrivaient presque tous directement de l'étranger, était évalué au moyen d'une grille de points qui faisait l'envie des autres pays d'immigration ; leur rémunération finissait par rejoindre celle des natifs après quelques années ; un bel équilibre existait entre l'immigration permanente et une modeste immigration temporaire ; le taux d'immigration annuel du Québec était stable autour de 0,6 % de la population (revoir la figure 2) tout en étant supérieur à la moyenne des pays avancés de l'OCDE ; et la question de l'immigration ne faisait pas les manchettes comme aujourd'hui. Dans ce qui suit, j'utilise l'année 2015 elle-même comme représentative de cette période « normale » de l'immigration antérieure au virage fédéral de 2016 et comme base pratico-pratique des mesures à adopter pour la ressusciter.

De plus, l'objectif d'ajuster à la baisse le nombre accumulé d'immigrants temporaires ne doit pas être seulement de nature économique. Nous accueillons des immigrants pour des raisons qui sont, oui, en partie économiques, mais surtout démographiques, culturelles, sociales et humanitaires²⁰. La réduction du nombre de temporaires en résidence doit aussi répondre à un objectif social. Dans le contexte actuel, il est impératif de tenter un grand coup pour inverser la tendance récente de l'opinion publique à juger qu'il y a trop d'immigration au pays. Deux fois plus de gens en 2024 qu'en 2022 étaient de cet avis au Québec comme au Canada. La nouvelle politique d'immigration doit viser à couper ce nombre au moins en deux dans le plus bref délai afin d'éviter que l'attitude de nos concitoyens face aux immigrants dégénère comme on l'a vu aux États-Unis ou en Europe dans les années récentes.

J'ai estimé la réduction souhaitable du nombre d'immigrants temporaires au Québec de la fin de 2024 à la fin de 2028 comme étant égale à la différence entre le nombre de résidents non permanents accumulé au 31 décembre 2024 (dernier chiffre disponible au moment d'écrire) et celui du 31 décembre 2015, le calcul de la différence étant ajusté proportionnellement ajusté pour tenir compte de la croissance de la population dans l'intervalle. J'ai traité séparément chacun des quatre types de résidents non permanents identifiés plus haut à la figure 5, soit les demandeurs d'asile, les titulaires de permis de travail, les titulaires de permis d'études, et les membres de leurs familles. Dans le cas des titulaires de permis de travail et d'études, j'ai eu recours en parallèle aux données d'IRCC sur le nombre de détenteurs de permis au 31 décembre 2015 pour obvier à l'absence de données de Statistique Canada sur le nombre de résidents non permanents accumulé avant 2021 et fonder mon estimation. Pour les membres des familles, j'ai supposé que l'écart entre le nombre de 2024 et celui de 2015 était proportionnel à l'écart estimé pour les titulaires de permis dont ils dépendaient. Dans le cas des demandeurs d'asile, plutôt que de baser mon estimation sur le nombre de 2015, qui était huit fois inférieur à celui de 2024 (20 000 contre 181 000 au Québec), j'ai fait l'hypothèse que d'ici quatre ans une entente entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux assurerait que leur répartition entre les provinces soit proportionnelle au poids démographique de chacune. Pour le Québec, cela signifie qu'il devrait accueillir 22 % des demandeurs d'asile au Canada à la fin de 2028, alors qu'il en abritait 40 % à la fin de 2024.

²⁰ Voir à ce sujet la synthèse particulièrement éclairante et toujours valable d'Alan et David Green (1999).

8) La baisse proposée du nombre accumulé de résidents non permanents du Québec le ferait passer de 617 000 à la fin de 2024 à 243 000 à la fin de 2028 et serait livrable en quatre réductions annuelles de 93 000 personnes chacune

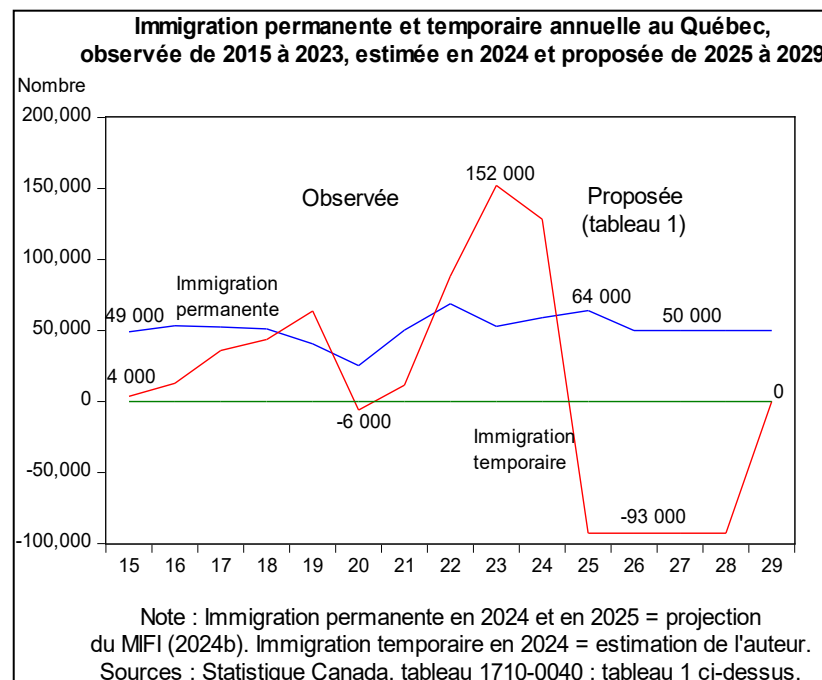
Tableau 1. Réduction proposée du nombre accumulé de résidents non permanents (immigrants temporaires) au Québec entre la fin de 2024 et la fin de 2028

Type de RNP	Nombre accumulé de résidents non permanents			
	Réel au 2024-12-31	Objectif au 2028-12-31	Réduction proposée (4 ans)	
			(nombre)	(pourcentage)
Asile	181 100	94 700	-86 400	-48 %
Travail	273 500	78 500	-195 000	-71 %
Études	130 900	59 500	-71 400	-55%
Familles	31 000	10 600	-20 400	-66 %
Total	616 600	243 400	-373 200	-61 %

Note : Voir les explications dans le texte. Les chiffres sont arrondis à la centaine.

Sources : Statistique Canada, tableau 1710-0121 ; IRCC, *Portail du gouvernement ouvert* ; calcul de l'auteur.

Figure 19



Le tableau 1 ci-dessus présente le détail des résultats, et la figure 19 en illustre les conséquences pour l'évolution de l'immigration de 2025 à 2029 au Québec, tout comme la figure 18 l'a fait pour l'évolution envisagée par le ministre fédéral Marc Miller de 2024 à 2027 pour le Canada. L'immigration permanente est projetée à 59 000 admissions en 2024 et à 64 000 en 2025 par le MIFI (2024b), et ramenée à la cible officielle courante de 50 000 par année par la suite. Afin de produire la baisse totale proposée de 373 000 résidents non permanents, l'immigration temporaire présente une variation nette négative de -93 000 résidents non permanents par année pour les quatre années 2025 à 2028 ; elle

remonte ensuite à zéro en 2029. Ce scénario entraînerait une baisse de la population du Québec en 2025 à 2028. Cela permettrait à la population de revenir peu à peu au niveau qu'elle aurait atteint en l'absence d'expansion accélérée de l'immigration de 2016 à 2024 ; elle recommencerait à augmenter en 2029²¹.

La réduction du nombre accumulé d'immigrants temporaires proposée au tableau 1 et illustrée par la figure 19 est graduelle, mais elle représente un défi exigeant. Bien évidemment, c'est une chose de planifier cette réduction, mais c'en est une autre de la concrétiser sur le terrain concret de la réalité économique, sociale et politique. Le gouvernement du Québec devra en arriver à des compromis avec ses principaux partenaires, se donner des règles à observer pour mener à bien l'opération, et bien sûr adapter ses mesures en fonction de l'expérience acquise sur le terrain.

9) Le gouvernement du Québec devra en arriver à des compromis avec ses principaux partenaires, soit le gouvernement fédéral, les milieux d'affaires et les milieux d'éducation

Commençons par les compromis avec ses trois partenaires, soit le gouvernement fédéral, les milieux d'affaires et les milieux de l'éducation. Le gouvernement fédéral est le gestionnaire attitré de l'immigration temporaire. Son contrôle des demandes d'asile et des permis de travail ouverts du Programme de mobilité internationale (PMI) est entier. Le Québec n'émet de certificat d'acceptation (CAQ) ni dans un cas ni dans l'autre. Seuls les permis de travail fermés du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et les permis d'études peuvent recevoir un avis d'acceptation ou de rejet du MIFI. Une négociation de bonne foi entre Québec et Ottawa s'impose ici pour trois raisons.

Premièrement, l'émission de CAQ pour seulement 30 à 40 % des admissions à l'immigration temporaire est une incohérence administrative et politique à corriger. Cela est particulièrement évident dans le cas du Programme de mobilité internationale (PMI), pour lequel le Québec n'émet pas de CAQ. Une participation du Québec à la gestion des demandes d'asile est aussi une nécessité, notamment en ce qui concerne les critères d'admission (linguistiques bien sûr, mais pas seulement) et la protection des personnes et des familles vulnérables. Ou bien le Québec doit pouvoir émettre des CAQ partout, ou bien il ne peut en émettre nulle part.

Deuxièmement, la proposition du tableau 1 envisage une immigration temporaire négative d'une durée de quatre ans pour le Québec. C'est deux fois plus long que celle annoncée par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada. Les deux gouvernements doivent s'entendre sur les arrangements qui permettront au Québec de se démarquer ainsi de la politique fédérale.

Troisièmement, les deux gouvernements doivent collaborer à la francisation des immigrants au Québec, qui est un objectif primordial de la politique québécoise, mais qui doit aussi l'être pour la politique fédérale. Au départ, les ententes nécessaires entre eux peuvent s'effectuer de gré à gré, mais elles ne pourront être sécurisées que s'ils

²¹ Ma projection genre « coin de table » est que la population totale du Québec pourrait diminuer d'environ 0,4 % par année entre la fin de 2024 et la fin de 2028.

s'entendent pour donner une interprétation plus englobante et définitive à l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* qui fut ratifié par Mesdames McDougall et Gagnon-Tremblay en 1991.

Un compromis avec les milieux d'affaires est essentiel, car la proposition du tableau 1 implique une réduction très importante du nombre titulaires de permis de travail temporaires au PMI et au PTET. Or, les employeurs sont parmi les principaux bénéficiaires de l'immigration, puisque l'embauche de travailleurs immigrants leur permet de produire plus de biens et de services et de bonifier leurs profits d'entreprise. Les associations d'affaires militent sans relâche depuis longtemps en faveur d'un taux d'immigration toujours plus important. Ils sont de plus opposés à la réduction de l'immigration temporaire annoncée par le ministre fédéral M. Miller et devraient a fortiori l'être aussi à une proposition encore plus modératrice de la part du ministre québécois M. Roberge.

Leur position soulève un double problème de société. Le premier problème est que l'appui ferme et incessant des milieux d'affaires à un taux d'immigration élevé entretient une boucle de rétroaction explosive. Car après qu'Ottawa et Québec ont acquiescé à leur demande et accepté un nombre de plus en plus élevé d'immigrants permanents et temporaires, la pénurie de main-d'œuvre n'a pas été allégée ; elle s'est probablement même intensifiée, contrairement aux attentes²² (Fortin 2025). Les milieux d'affaires ayant interprété ce résultat comme une preuve que l'immigration était insuffisante, leur demande s'est poursuivie avec une intensité accrue dans une nouvelle ronde en faveur d'un niveau d'immigration encore plus élevé. Cela a contribué à convaincre Ottawa et Québec de permettre au taux d'immigration temporaire de continuer à augmenter de façon explosive de 2021 à 2024, après la pandémie. Autrement dit, c'est en partie à cause de l'influence déterminante des milieux d'affaires que le Canada a été plongé dans une espèce de chaîne de Ponzi de l'immigration. C'est en effet aux « graves pénuries de main-d'œuvre » que le ministre Miller a surtout attribué l'ouverture encore plus grande de la politique d'immigration de son gouvernement après la pandémie (IRCC 2024b).

Le second problème de société est que la vision d'un lobby, aussi honnête et bien intentionné soit-il (comme l'est certainement celui des associations d'affaires), est toujours limitée par les œillères de sa cause. Or, l'immigration n'est pas un bien privé, mais un bien public. Les entreprises en retirent des avantages privés, mais elle a aussi un impact majeur sur l'ensemble de la société parce qu'elle est un phénomène global, transformatif et interactif. Nous avons l'obligation morale collective de bien accueillir nos immigrants et de les aider à s'intégrer. Cela exige beaucoup de temps et d'argent. Nous devons nous assurer que le taux d'immigration ne soit pas si élevé qu'il nuise à la productivité en encourageant l'embauche de nouveaux arrivants à bas salaires et au faible potentiel économique, qu'il provoque de graves déséquilibres économiques dans des secteurs entiers, qu'il accroisse exagérément le coût de la francisation et qu'il mette à risque l'appui de la population à l'immigration. Autrement dit, il faut reconnaître honnêtement que l'immigration apporte d'importants avantages à un groupe particulier

²² La pénurie de main-d'œuvre s'est quelque peu atténuée depuis 2022, mais c'est essentiellement dû au ralentissement économique et non à l'immigration croissante.

comme les employeurs, mais aussi qu'elle entraîne des coûts de nature collective. Le niveau global et la composition de l'immigration ne peuvent pas être conçus en fonction des seuls intérêts de ce groupe particulier, mais établis en tenant compte de leurs coûts comme de leurs avantages pour toute la société. Un compromis est nécessaire, et il faudra le faire comprendre à nos associations d'affaires.

Un compromis est enfin nécessaire avec les milieux de l'éducation. Partout au Canada, l'admission d'étudiants internationaux permet aux établissements d'enseignement supérieur d'obvier aux baisses démographiques régionales et aux coupes budgétaires des provinces. Au Québec, les systèmes de vérification présentement utilisés par les cégeps, les universités et le MIFI sont aptes – probablement plus que dans les autres provinces – à éliminer les fausses demandes d'asile, les demandes de permis sans capacité financière suffisante et les dossiers académiques déficients. De plus, les étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur désignés constituent une bonne source d'immigration permanente, notamment lorsqu'ils sont admis au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour diplômés. Ils sont jeunes, éduqués et majoritairement francisés. Ce sont donc des immigrants temporaires qui sont susceptibles de contribuer au développement économique et social du Québec s'ils deviennent des immigrants permanents.

Néanmoins, pas plus que les milieux d'affaires, les milieux d'éducation ne peuvent faire abstraction du fait que l'immigration a le caractère d'un bien public. L'inscription d'étudiants internationaux aide les universités et les cégeps à atténuer leurs problèmes de baisse démographique régionale et de sous-financement. Mais les avantages particuliers qu'ils en retirent ont, tout comme c'est le cas pour les employeurs de travailleurs immigrants, une contrepartie en termes des coûts croissants que doit supporter l'ensemble de la société lorsque le rythme global de l'immigration est excessif. Il faut poser une limite raisonnable à ces avantages. Ce n'est pas enfreindre l'autonomie universitaire ou collégiale que de penser que les universités et les cégeps ont l'obligation civique de contribuer elles aussi à la résolution du problème collectif posé par l'explosion migratoire des dernières années. Tout comme il n'est pas acceptable que le gouvernement du Québec se dérobe à ses responsabilités en forçant ces institutions à faire un choix cornélien entre l'insuffisance financière ou les inscriptions internationales payantes. Ce n'est pas au ministre de l'Immigration de résoudre le problème à lui seul en ouvrant grandes les vannes migratoires, mais aussi aux ministres des Finances et de l'Enseignement supérieur à faire leur part en corrigeant l'insuffisance budgétaire. Par ailleurs, un retour au nombre d'environ 60 000 inscriptions d'étudiants internationaux dans les universités et collèges comme c'était le cas en 2015 n'empêchera pas ces institutions d'accueillir les meilleurs candidats étrangers, puisque ces derniers se retrouveront toujours tout en haut de la liste si la sélection est bien faite.

10) Pour mener à bien son opération, le gouvernement du Québec devra observer des règles d'intervention humaines, mais simples, rigoureuses, cohérentes et basées sur le potentiel économique et social vérifié des nouveaux candidats

Quelles règles d'intervention est-il souhaitable que le gouvernement du Québec se donne pour mener à bien son opération de réduction de l'immigration temporaire ? Par

définition, l'immigration temporaire est la variation nette dans une année du nombre de résidents non permanents, laquelle est égale au nombre de nouvelles admissions, moins le nombre de passages à l'immigration permanente, et moins le nombre de départs à l'extérieur du Québec. La compression progressive de l'immigration temporaire à zéro d'ici quatre ans ne signifie pas que l'immigration temporaire va disparaître. De nouveaux candidats seront admis chaque année, mais ils seront moins nombreux que les détenteurs de permis qui passeront à la permanence ou qui quitteront le Québec. À partir de 2029, il y aura à peu près autant de sorties du système que de nouvelles entrées.

La première règle à observer est de respecter les promesses déjà faites aux immigrants temporaires qui sont détenteurs d'un permis, en attente d'un renouvellement de permis, ou en attente d'une admission promise à la permanence. Pour des raisons non seulement juridiques, mais aussi morales, le gouvernement doit éviter de changer les règles du jeu en cours de route. Les personnes et les familles immigrantes sont des êtres humains qui sont venus au Canada de bonne foi à l'invitation des autorités d'ici et non des objets dont on peut disposer à volonté. Il faut les traiter avec respect. Il va de soi qu'afin de modérer le rythme d'entrée à l'immigration temporaire les conditions d'admission devront être plus exigeantes. Mais les changements introduits devront s'appliquer aux nouveaux candidats et non pas à ceux envers lesquels on s'est déjà engagé.

La deuxième règle est de s'assurer que les immigrants temporaires dont les permis de séjour sont échus pour de bon quittent effectivement le Québec. Aucun laxisme sur les sorties prescrites ne doit être toléré. Il ne s'agit pas seulement d'encourager la réduction du nombre de temporaires, mais aussi de recouvrer le soutien populaire d'autrefois au régime d'immigration. La population doit être convaincue que l'immigration temporaire est temporaire et non une passoire, et que les gouvernements sont déterminés à combattre la fraude et l'illégalité. La règle doit notamment s'appliquer en toute rigueur aux conditions d'acceptation ou de rejet des demandes d'asile.

La troisième règle à suivre est de limiter strictement l'entrée à l'immigration temporaire des nouveaux candidats dont le potentiel économique à court et à long terme est insuffisant. Il faut, à cette fin, remplacer dans toute la mesure possible le fouillis actuel de centaines de conditions de sélection disparates à l'immigration par un dispositif général d'évaluation du potentiel économique et social des nouveaux candidats basé sur des seuils de sélection bien établis. Notre système d'immigration doit retrouver le bon rythme qui le caractérisait avant 2016, mais il doit aussi retrouver la bonne composition des candidats qu'il a perdue depuis et qui est l'une des principales causes de son malencontreux échec. Les programmes de travail temporaire non saisonnier, tout particulièrement, ne doivent pas être des réservoirs de *cheap labour* accessibles aux employeurs qui veulent éviter d'investir dans les nouvelles technologies et la réorganisation du travail ou qui veulent simplement éviter d'augmenter les salaires (Worswick 2024).

Un bon candidat à l'immigration (permanente ou temporaire) est une personne dont on peut prédire que la rémunération a de bonnes chances de progresser dans l'avenir et de converger à terme vers celle des travailleurs déjà en place au pays (natifs ou immigrants

de longue date). Rencontrer cette exigence consiste en pratique à remettre solidement à l'avant-scène le système de sélection basé sur la grille de points traditionnelle, à l'enrichir et à l'appliquer à l'immigration temporaire comme à l'immigration permanente. Cette grille est utilisée encore aujourd'hui pour les demandes à l'immigration permanente dans le cadre du Programme québécois de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) et du programme fédéral Entrée express. Elle accorde des points à diverses caractéristiques des candidats, comme leur niveau de scolarité, leur expérience professionnelle, leur âge, leurs compétences linguistiques, la composition de leur famille, leur accès validé à un emploi et leur degré d'autonomie financière. On pourrait y ajouter leur champ d'étude, leur rémunération antérieure et l'institution qui leur a accordé leur diplôme. Il ne serait pas interdit non plus d'y inclure des points pour l'exercice d'une profession dans un domaine critique, comme la santé ou la construction par exemple. À l'heure actuelle, la grille de sélection n'est pas appliquée dans tous les programmes et, lorsqu'elle l'est, elle a souvent été diluée afin de permettre à un plus grand nombre de candidats d'être sélectionnés. Tous les candidats à l'immigration temporaire comme à l'immigration économique permanente ne seraient sélectionnés que si leur score selon la grille est supérieur à un seuil minimum. Le seuil requis devrait être assez exigeant pour que seuls les candidats dont le potentiel économique est jugé excellent passent la barre.

La quatrième règle est d'assurer une bonne cohérence entre le taux d'immigration permanente choisi lorsque l'objectif de réduction à zéro de l'immigration temporaire annuelle sera atteint à partir de 2029 et les deux sources auxquelles s'abreuve l'immigration permanente, soit les candidats qui arrivent directement de l'étranger et les immigrants temporaires (ou personnes en place) qui désirent accéder à la permanence.

Jusqu'ici dans la présente étude, j'ai été discret sur la cible à établir pour l'immigration permanente au Québec. J'ai simplement supposé sans discussion qu'elle allait rester fixée à 50 000 admissions par année une fois que le rattrapage à court terme prévu par le MIFI, de 59 000 en 2024 et de 64 000 en 2025, serait complété (revoir la figure 19). Mais il va de soi qu'une discussion devra avoir lieu sur l'opportunité d'abaisser la cible à 30 000 ou 40 000 ou de la hausser à 60 000 ou 80 000 à un horizon spécifié.

Une approche économique à la question pourrait consister à admettre chaque année autant d'immigrants permanents que nécessaire pour compenser la chute du poids de la population des principaux âges actifs (les 15 à 64 ans) dans la population totale, phénomène qui tire le niveau de vie moyen vers le bas. Cela est rendu possible par le fait que les nouveaux immigrants permanents et temporaires sont relativement plus nombreux que la population d'accueil dans la catégorie des 15 à 64 ans et que leur arrivée fait par conséquent augmenter le poids démographique moyen des âges actifs. Comme j'ai indiqué plus haut dans la discussion sur le vieillissement, des chercheurs du C.D. Howe Institute ont montré que cette stratégie a des limites parce qu'elle commande une hausse trop considérable du taux d'immigration (Robson et Mahboubi 2018). Dans le cas du Québec, cela exigerait possiblement un niveau d'immigration permanente de plus de 50 % plus élevé que la cible actuelle de 50 000 admissions par année soutenu pendant de nombreuses années. J'ai aussi rappelé l'avertissement que d'autres chercheurs ont lancé au sujet du retour en boomerang du problème du vieillissement à long terme lorsque les

nouveaux immigrants d'aujourd'hui auront vieilli (Riddell, Worswick et Green 2016 ; Doyle, Skuterud et Worswick 2023). Enfin, j'ai analysé les conséquences néfastes que l'immigration croissante des années 2016 à 2024 a eues sur la pénurie de main-d'œuvre, la productivité²³, les salaires, le logement, l'investissement des entreprises, la cohésion sociale et le poids de la langue française. Je conclus pour l'instant de ces considérations que le choix stratégique du niveau optimal de l'immigration permanente n'est pas évident. Ses répercussions démographiques, linguistiques et sociales tout autant qu'économiques doivent faire l'objet d'un débat. Le niveau de 50 000 admissions par année à l'immigration permanente qui est retenu ici en arrière-plan ne traduit pas ma préférence, mais plutôt mon incertitude actuelle sur la meilleure réponse à la question.

Mais quel que soit le niveau cible de l'immigration permanente sur lequel le Québec arrêtera son choix, il faudra assurer une bonne cohérence entre le nombre total d'admissions ciblé et ses deux sources, à savoir les demandes qui émanent directement de l'étranger et celles qui proviennent des immigrants temporaires qui veulent devenir permanents. Le MIFI devra repousser la tentation de maximiser le nombre de transitions d'immigrants temporaires à l'immigration permanente dans le simple but de démontrer que la politique de réduction de l'immigration temporaire est une réussite. Au Canada, déjà 36 % des personnes admises à l'immigration permanente en 2023 étaient antérieurement titulaires d'un permis de travail ou d'études (Young et Lalonde 2024) ; au Québec, le MIFI rapporte que 38 % des candidats admis à la permanence en 2023 étaient des « personnes sur place » et que le pourcentage pourrait atteindre 52 % en 2025 (MIFI 2024b).

La « cohérence » à observer ici consiste à empêcher que les temporaires qu'on admet à la permanence soient tellement nombreux à arriver du PEQ-Diplômés, du PEQ-Travailleurs ou de quelque autre porte d'attente qu'ils finissent par évacuer les candidatures provenant directement de l'étranger. Avec une cible fixée pour le nombre total d'admissions, toute admission d'une personne sur place à la permanence prive un candidat arrivant de l'étranger de son admission. Or, les admissions à l'international ont un rôle important à jouer sur tous les plans : économique, scientifique, linguistique, culturel, social et humanitaire. La répartition des admissions à l'immigration permanente entre les deux groupes, interne et externe, doit donc elle aussi faire l'objet d'un débat. Une fois cette répartition fixée, il faudra naturellement que le MIFI gère de façon cohérente avec elle les conditions de passage de l'immigration temporaire à l'immigration permanente, y compris celles qui concernent l'évaluation du potentiel des candidats.

Conclusion

En 2016, le gouvernement du Canada s'est lancé dans une politique inédite d'ingénierie migratoire qui s'est poursuivie jusqu'en 2024. Ce virage contrastait avec la « normalité paisible » de la politique antérieure, qui avait conféré au Canada une réputation

²³ L'immigration croissante fait aussi diminuer le taux d'emploi moyen. Dans l'année de plein emploi 2022 au Québec, parmi les 25 à 54 ans, 89 % des natifs étaient au travail, mais seulement 75 % des immigrants arrivés depuis moins de cinq ans et 84 % des immigrants de plus longue date.

internationale enviable en tant que terre d'accueil des immigrants. La présente étude a d'abord documenté la genèse et l'évolution de cette politique expansive de 2016 à 2024, puis les conséquences économiques et sociales catastrophiques qu'elle a entraînées au Canada et au Québec.

Après huit ans, en 2024, le premier ministre du Canada Justin Trudeau a fini par admettre que cette singulière expérience avec la politique d'immigration était « insoutenable ». Son ministre de l'Immigration Marc Miller a par la suite annoncé un virage à 180 degrés de la politique. Elle aurait maintenant pour conséquence de réduire de 32 % le nombre accumulé d'immigrants temporaires en résidence au Canada entre la fin de 2024 et la fin de 2026. Après avoir salué la modération annoncée de la politique fédérale, le gouvernement du Québec veut maintenant y réagir en préparant sa propre planification pluriannuelle de l'immigration pour 2026 et après, laquelle inclura pour la première fois l'immigration temporaire.

C'est dans ce contexte que l'étude a examiné les options qui s'ouvrent pour la politique d'immigration du Québec. Elle observe que le reflux considérable de l'immigration temporaire sur l'immigration permanente commande bel et bien de maintenir le nombre accumulé d'immigrants temporaires à un niveau stable et modéré. Mais elle juge insuffisante la baisse de 32 % qui s'ensuivrait des mesures fédérales annoncées pour modérer l'élan explosif de l'immigration, et plus appropriée la baisse de 50 % envisagée par le premier ministre du Québec François Legault. En prenant de plus en compte l'exigeant défi d'intégration et de francisation de l'immigration au Québec, l'étude propose plutôt de réduire de 60 % en quatre ans le nombre accumulé d'immigrants temporaires en résidence. Cette baisse aurait pour objectif de redonner à l'immigration temporaire au Québec sa conformité avec la « normalité paisible » des années 2000 à 2015 et d'inverser la perception croissante de la population qu'« il y a trop d'immigration au Canada. » Naturellement, la réussite de cette opération exigera que le gouvernement du Québec en arrive à des compromis avec ses principaux partenaires, soit le gouvernement fédéral, les milieux d'affaires et les milieux d'éducation. Il faudrait de plus, pour mener à bien son opération, qu'il se donne des règles d'intervention humaines, rigoureuses et cohérentes qui favoriseraient d'abord et avant tout les candidats à l'immigration au potentiel économique vérifié.

Références

Alesina, Alberto, et Edward Glaeser. 2004. *Fighting Poverty in the US and Europe: A World of Difference*. Oxford University Press, Oxford RU.

Archambault, Richard, et Mario Fortin. 2001. « The Beveridge curve and unemployment fluctuations in Canada. » *Canadian Journal of Economics* 34 (1):58-81.

Assemblée nationale du Québec (ANQ). 2024. *Projet de loi no 74 : Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*. Sanctionnée le 6 décembre 2024. Éditeur officiel du Québec.

Banque du Canada. 2024. *Rapport sur la politique monétaire*. Ottawa, janvier.

Boudarbat, Brahim, et Gilles Grenier. 2014. *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*. Rapport remis au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Québec, novembre.

Carabin, François. 2024. « Ottawa met 750 millions de dollars sur la table pour l'accueil des demandeurs d'asile. » *Le Devoir*, 10 juin. Au lien [Ottawa met 750 millions de dollars sur la table pour l'accueil des demandeurs d'asile | Le Devoir](#)

Champagne, Julien, Erik Ens, Xing Guo, Olena Kostychyna, Alexander Lam, Corinne Luu, Sarah Miller, Patrick Sabourin, Joshua Sleeve, Temel Taskin, Jaime Trujillo, et Shu Lin Wee. 2023. « Évaluation des effets de la hausse de l'immigration sur l'économie et l'inflation au Canada. » *Note analytique du personnel* 2023-17, Banque du Canada, décembre.

Champagne, Julien, Antoine Poulin-Moore, et Mallory Long. 2025. « The shift in immigration composition and its effect on wages. » *Staff Discussion Paper* 2025-8, Banque du Canada, mai.

Dinesen, Peter, Merlin Schaeffer et Kim Sønderskov. 2020. « Ethnic Diversity and Social Trust: A Narrative and Meta-Analytical Review. » *Annual Review of Political Science* 23:441-465.

Doyle, Matthew, Mikal Skuterud et Christopher Worswick. 2023. « The economics of Canadian immigration levels ». Working paper #58, Canadian Labour Economics Forum, juin.

Doyle, Matthew, Mikal Skuterud et Christopher Worswick. 2024. *Optimizing Immigration for Economic Growth*. Commentary #662, C.D. Howe Institute, Toronto.

Directeur parlementaire du budget (DPB). 2025. *Évaluation de l'incidence du Plan des niveaux d'immigration 2025-2027*. Ottawa, janvier.

EnviroNics Institute. 2024. *Canadian Public Opinion About Immigration and Refugees – Fall 2024*. Data tables, Toronto, septembre.

Fonds monétaire international. 2024. *World Economic Outlook Database – April 2024*. International Monetary Fund, Washington, DC, avril.

Foot, David. 1996. *Entre le boom et l'écho*. Éditions du Boréal, Montréal.

Fortin, Pierre. 2025. *The Immigration Paradox: How an Influx of Newcomers Has Led to Labour Shortages*. Commentary #677, C.D. Howe Institute, Toronto.

Fortin, Pierre, et Gilles Grenier. 2023. « D’abord avoir les bons chiffres. » *La Presse*, Montréal, 23 mai.

Green, Alan, et David Green. 1999. « The economic goals of Canada’s immigration policy: Past and present. » *Canadian Economic Policy* 25(4): 425-451.

Grenier, Gilles. 2019. « Quebec’s language policy and economic globalization. » *Language Problems & Language Planning* 43(2):179-197.

Grenier, Gilles. 2022. « Langues utilisées à la maison et au travail à Montréal par les immigrants entre 2001 et 2016 : progrès notoire, mais fragile du français. » *Recherches sociographiques* 63(3):525-541.

Grenier, Gilles, et Serge Nadeau. 2016. « English as the *lingua franca* and the economic value of other languages: the case of the language of work in the Montreal labor market. » Dans *The Economics of Language Policy*, sous la dir. de M. Gazzola et B.-A. Wickström, MIT Press, Cambridge, MA, chapitre 8.

Gu, Wulong, et Michael Willox. 2023. « The post-2001 productivity growth divergence between Canada and the United States. » *International Productivity Monitor* 45:28-60, automne.

Haun, Chris, et Tim Sargent. 2023. « Decomposing Canada’s post-2000 productivity performance and pandemic-era productivity slowdown. » *International Productivity Monitor* 45:5-27, automne.

Heady, Derek, et Andrew Hodge. 2009. « The effect of population growth on economic growth: A meta-regression analysis of the macroeconomic literature. » *Population and Development Review* 35(2):221-248.

Houle, René, et Jean-Pierre Corbeil. 2017. *Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036*. Série thématique sur l’ethnicité, la langue et l’immigration, numéro 89-657-X2017001 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, janvier.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2024a. *Plan des niveaux d’immigration 2025-2027*. Ottawa, octobre.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). 2024b. *Rapport annuel au Parlement sur l’Immigration, 2024*. Ottawa, novembre.

Léger. 2024. « Perception en matière d’immigration au Québec et au Canada. » Rapport de sondage, février.

Lu, Yuqian, et Feng Hu. 2023. « Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur ». *Rapports économiques et sociaux*, n° 36-28-0001 au catalogue, Statistique Canada, décembre.

Marion, Stéfane. 2023. « Le déficit de l'offre de logements bat un nouveau record en T3. » *Graphiques chocs Canada*, Financière Banque nationale, Montréal, octobre. Au lien [Graphiques chocs — Canada : « Le déficit de l'offre de logements bat un nouveau record en T3 »](#)

Marion, Stéfane, et Alexandra Ducharme. 2024. « Le Canada est pris dans un piège démographique. » *Étude spéciale*, Financière Banque nationale, Montréal, janvier. Au lien [Étude spéciale - Le Canada est pris dans un piège démographique \(bnc.ca\)](#)

Martel, Éric. 2025. « Legault demande à Carney de réduire l'immigration temporaire. » *La Presse*, 10 mars. Au lien [Élections fédérales | Legault demande à Carney de réduire l'immigration temporaire | La Presse](#)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2023. *Orientations pluriannuelles 2024 et 2025 : La planification de l'immigration au Québec pour les années 2024 et 2025*. Au lien [La planification de l'immigration au Québec pour les années 2024 et 2025 \(quebec.ca\)](#)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2024a. « Mission et mandats ». Au lien [Mission et mandats du MIFI | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). 2024b. *Plan d'immigration du Québec 2025*. Au lien [Le Plan d'immigration du Québec 2025 \(quebec.ca\)](#)

Office québécois de la langue française (OQLF). 2024. *Langue de travail au Québec en 2023*. Gouvernement du Québec, Québec.

Putnam, Robert. 2007. « E bus Unum: Diversity and community in the twenty-first century : the 2006 Johan Skytte Prize Lecture », *Scandinavian Political Studies*, 30(2):137-174, juin.

Riddell, Craig, Christopher Worswick et David Green. 2016. « How does increasing immigration affect the economy? » *Policy Options*, Montréal, novembre.

Robson, William, et Parisa Mahboubi. 2018. « Inflated expectations : More immigrants can't solve Canada's aging problem on their own. » *E-Brief*, C.D. Howe Institute, Toronto, mars.

Samuelson, Paul. 1955. *Economics: An Introductory Analysis*, McGraw-Hill, New York. Traduction française (1983) : *Économie*, Armand Colin, Paris.

Smith, Philip. 2024a. « An interesting and not widely understood aspect of the Labour Force Survey. » *Philip's Economic Commentary*. Plateforme *Substack*, juillet. Au lien [An interesting and not widely understood aspect of the Labour Force Survey \(substack.com\)](https://substack.com/p/interesting-and-not-widely-understood-aspect-of-the-labour-force-survey)

Smith, Philip. 2024b. « Accounting for the decline of Canada's real GDP per capita since mid-2022. » *International Productivity Monitor* 46:83-100, automne.

Thériault, Joseph Yvon. 2024. « Le français au Québec : les limites du juridique (et quelques autres obstacles). » Plateforme *Vaste programme*, Montréal, avril.

Veltman, Calvin. 2021. « Nouvelle approche des variables linguistiques du recensement canadien : cadre sociolinguistique, méthodologie et incidences. » Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone, Université Laval, mai.

Worswick, Christopher. 2024. « High-skill migrants should be our goal. » *Intelligence Memos*, C.D. Howe Institute, Toronto, novembre.

Young, Rebekah, et René Lalonde. 2024. « Raising the bar, not just lowering the number. » *Insights & Views*, Scotiabank, mars.

Appendice : Comparaison des propositions présentement disponibles au sujet de l'évolution à venir du nombre accumulé de résidents non permanents et de l'immigration permanente au Québec

Le tableau suivant résume de façon macroscopique les propositions présentement dans le décor en concentrant l'attention sur les résultats obtenus pour le moyen terme des 4 ou 5 prochaines années. (Je comprends qu'une stratégie d'immigration bien conçue doit garder l'œil sur le plus long terme, mais il importe aussi d'examiner les résultats pour le moyen terme, parce qu'ils concernent directement le débat public immédiat et qu'ils reposent sur des projections et simulations moins incertaines que celles de long terme.)

Auteur	Baisse envisagée du stock de RNP	Cible d'IP suggérée pour le Québec
Miller/Diab	32 % début 2027	80 000
Roberge	39 % début 2029	45 000
Fortin	61 % début 2029	50 000
Michaud	30 % fin 2029	70 000
Termote	...	70 000
Braham	48 % fin 2029	60 000

Note : RNP = résidents non permanents (immigrants temporaires) ; cela comprend les titulaires de permis de travail (PMI et PTET) et d'études (PEE), les demandeurs d'asile (DA) et leurs familles. IP = Immigrants permanents (immigrants économiques, regroupement familial, réfugiés).

Sources : Voir à la fin du texte.

Dans les paragraphes suivants, j'explique la nature des résultats présentés au tableau ci-dessus.

1) M. Miller/Mme Diab. (IRCC) Le gouvernement fédéral (via M. Carney et Mme Diab) a confirmé qu'il poursuivrait les cibles annoncées par M. Miller l'automne dernier. L'Annexe 4 du *Rapport au Parlement sur l'immigration 2024* du 31 octobre dernier vise un stock de RNP de 2 069k début 2027, en baisse de 952k depuis les 3 021k estimés par Statcan pour le début 2025. La variation serait donc de $32\% = 952/3\,021$ en 2 ans. La cible de M. Miller pour l'IP est de 365k en 2027, ce qui, en proportion, équivaldrait à $80k = 0,22 \times 365k$ pour le Québec, où 0,22 est le pourcentage de la population canadienne qui réside au Québec.

2) M. Roberge. (MIFI) Selon le *Cahier de consultation pour la planification 2026-2029* (pages 45, 68 et 69), le ministre provincial M. Roberge veut que le nombre de permis en cours du Programme de mobilité internationale (PMI) et de demandes d'asile (DA), qui échappent à ses certificats d'acceptation (CAQ) et qu'il estime à 416 k début 2025 (whatever this number comes from), diminue à 200k début 2029. Pour y arriver, il compte surfer sur les coupes fédérales de 2025 à 2027 et obtenir des arrangements supplémentaires avec Ottawa pour ces deux programmes d'ici 2029. Le ministre ne compte pas réduire le nombre de permis en cours du PTET et du PÉE par des rejets en vertu des CAQ d'ici deux ans, mais il vise une diminution du nombre de 201k estimé au début 2025 à 175k début 2029 (Cahier, tableau 2, page 69). Cela signifie donc qu'à cette dernière date M. Roberge envisage qu'au total le stock de RNP se sera établi à $375k = 200k + 175k$. La baisse à partir du stock de 617k début 2025 serait alors de $242k = 617k - 375k$, c'est-à-dire de $39\% = 242/617$ début 2029. Le ministre se dit ouvert à un niveau annuel d'IP de 25k à 45k, mais je conjecture qu'il a surtout en tête 45k. Il faut s'attendre à un battage médiatique intensif des milieux d'affaires, d'éducation, des régions, et peut-être aussi du ministre des Finances²⁴. M. Roberge rejette carrément un scénario qui impliquerait un niveau d'IP de 80k par année (Cahier, page 75), parce qu'il le juge « comme une pression trop forte sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec. »

3) Pierre Fortin. (ESG UQAM) Le tableau 1 de mon mémoire au MIFI suggère de faire diminuer le stock de RNP de 373k en 4 ans à partir des 617k au début 2025, ce qui veut dire une baisse de $61\% = 373/617$. Elle serait nettement plus importante que celle de 39 % qu'envisage M. Roberge. Il s'agirait d'un repli moyen de $93k = 373k/4$ par année du

²⁴ Celui-ci peut avoir les yeux rivés sur la hausse visible de ses propres revenus fiscaux à court terme produite par plus d'immigration et un PIB total accru ; il peut être moins attentif à la hausse des revenus fiscaux des deux autres paliers de gouvernement, à la hausse plus difficile à estimer des dépenses de portefeuilles et en infrastructures des trois paliers, et aux effets de moyen et long terme. C'est le PIB par habitant à long terme qui importe pour le bien-être de la population, et non la beauté des indicateurs financiers provinciaux de court terme à rapporter aux agences de crédit. L'effet de l'immigration sur les finances publiques canadiennes a été étudié dans le passé par Grady et Grubel, Javdani et Pendakur, Boisclair et coll., et Kapsalis. Mais ces études ont utilisé des données antérieures à l'expansion migratoire de 2016 à 2023. Or, les caractéristiques des nouveaux immigrants permanents et temporaires sont maintenant fort différentes de celles des prédécesseurs. Il serait éminemment souhaitable de mettre ce genre d'analyse à jour avec les données récentes.

stock de RNP. Ma « simulation » conduisant à ces résultats a consisté à reproduire la situation de 2015 pour les permis de travail et d'études et à supposer que le nombre de demandeurs d'asile resterait inchangé au Canada de 2025 à 2029, mais finirait par être réparti au prorata des populations provinciales. L'annonce récente d'une gestion plus rigoureuse des demandes d'asile par le gouvernement fédéral facilitera évidemment l'atteinte de l'objectif général de réduction du poids des RNP.

La réduction annuelle de 93k du stock de RNP que j'obtiens serait un peu moins prononcée que la réduction de 105k envisagée par le gouvernement fédéral si on l'applique au Québec. En effet, appliquée en proportion au Québec, la réduction fédérale de 952k en 2 ans pour l'ensemble du Canada équivaldrait à une baisse moyenne de $105k = (0,22 \times 952k)/2$ par année pour la province, soit un peu plus que mes 93k. Mais la baisse que je suggère serait plus importante puisqu'elle serait répétée pendant 4 ans plutôt que 2 ans. Ma prescription est basée sur l'exposé détaillé de mon mémoire sur les conséquences économiques et sociales catastrophiques de la politique d'immigration de 2016-2023, qui contraste vivement avec la « normalité paisible » vécue au cours des décennies antérieures et qui a fait malheureusement doubler de 2022 à 2024 l'opinion négative de nos concitoyens envers l'immigration.

En ce qui concerne le taux d'IP à cibler, je me positionne pour l'instant à 50k. Mais c'est non pas parce que je crois que ce niveau est optimal et devrait être définitif, mais plutôt parce que c'est un niveau qu'on a déjà connu sans débordement socio-politique avant 2016 et avec lequel nos gens étaient somme toute confortables puisqu'on y est revenu après la baisse momentanée de 2019. Je vois 50k comme un positionnement de départ qui pourrait certainement être revu à l'expérience par la suite si nos gens sont d'accord. (On cherche évidemment ici une intersection non vide entre l'économie et le politique.)

Au niveau macroéconomique, un taux d'immigration plus modéré serait sans effet sur la pénurie de main-d'œuvre au niveau macroéconomique, mais rehausserait la productivité (c'est un théorème de Solow ; ce serait surtout le cas si la vieille grille de points estimant rigoureusement le potentiel de capital humain des candidats est remise en vigueur (avec améliorations si possible) en remplacement de la porte ouverte au *cheap labour* des dernières années). Je ne verrais pas non plus une baisse passagère de la population totale du Québec pendant mes 4 années d'ajustement comme contre-indiquée. Au contraire, elle servirait à ramener la croissance démographique sur la trajectoire tendancielle qu'elle aurait suivie en l'absence de l'explosion migratoire des derniers 10 ans. Enfin, une baisse du poids politique du Québec à Ottawa ne m'inquiéterait pas. Car son poids aux Communes n'est plus de toute façon que de 1 contre 4. Passer à 1 contre 5 ne changerait pas grand-chose. Perdre une *game* par un score de 5 à 1 n'est guère différent de la perdre par 4 à 1 : comme au hockey, on perd les mêmes 2 points au classement dans les deux cas.

4) Pierre-Carl Michaud. (HEC) En « oubliant » la structure par âge pour simplifier, on peut dire que les estimations du rapport de Pierre-Carl (Cahier de la Chaire Jacques-Parizeau, annexe A) reposent sur le système aux différences finies suivant (pardonnez mon omission des indices t) :

$$\Delta y = \Delta x + a + z$$

$$\Delta x = -\varepsilon x - \min(\pi x, a) + b$$

où y = population totale, x = stock de RNP, a = cible annuelle d'immigration permanente fixée par le gouvernement, b = arrivées annuelles de nouveaux RNP, z = naissances, moins décès, moins émigration internationale et interprovinciale nette par année, ε = taux de sortie des RNP vers l'extérieur du territoire, π = taux de passage désiré des RNP vers l'immigration permanente, et Δ = opérateur de différence annuelle. Les facteurs a , b et z et les paramètres ε et π peuvent tous être influencés par des politiques ou d'autres facteurs et varier dans le temps. Pierre-Carl formule l'espoir que le poids démographique des 15-64 sera stabilisé à long terme (2070), l'impact sur le taux d'emploi des 15-64 et sur la productivité restant ensuite à déterminer pour apprécier l'effet final sur le PIB par habitant. Pour simuler son dernier scénario (Cahier, tableau 7, page 46), il pose $a = 70k$, $b = 20\%$ de moins qu'un niveau repère non spécifié (serait-ce 205k par année, soit 20 % de moins que les 256k entrées de nouveaux RNP du 1^{er} septembre 2023 au 1^{er} septembre 2024 qu'on peut tirer du tableau 1 ?), z = non spécifié (projections de l'ISQ ?), $\varepsilon = 0,3$ (page 45) ou 0,4 (page 46) (lequel des deux est le bon ?), et $\pi = 0,08$. (Note : je suppose que, lorsqu'il est positif, la simulation a laissé l'excédent $\pi x - a$ dans le stock de RNP plutôt que de l'envoyer à l'extérieur du territoire.) Le résultat simulé fait alors passer le stock de RNP du niveau initial de 615k fin 2024 à 428k fin 2029, le réduisant ainsi de $(615 - 428)/615 = 30\%$ au bout de 5 ans.

5) Marc Termote. (U de M) Marc ne présente pas d'hypothèse ou de suggestion concernant l'immigration temporaire et l'évolution du stock de RNP. Pour l'immigration permanente, son mémoire au MIFI de mai 2022 estimait qu'il fallait fixer le niveau annuel à 58k si l'on visait une légère augmentation de la population totale du Québec. Son présent mémoire ajuste cette estimation à la hausse. « Nous sommes passés d'un accroissement naturel positif de +17 000 en 2019, dit-il, à un accroissement naturel négatif de -1150 en 2023-2024. Il faudrait donc ajouter un montant de 18 000 à celui de 58 000 estimé en 2022, si l'on entend assurer une (très faible) croissance du nombre d'habitants, ce qui nous conduit à une immigration internationale s'élevant à 76 000. Si l'objectif est plutôt d'assurer un effectif stable de la population, ce dernier montant se trouve réduit à environ 65 000. » Le tableau ci-dessus donne 70k pour l'IP simplement parce qu'il s'agit du point milieu entre ses deux estimations de 65k et de 76k.

6) Emna Braham. (IdQ) Le mémoire de l'Institut du Québec, dirigé par Emna, a produit des simulations basées sur le même système aux différences finies que celui de Pierre-Carl Michaud. (Je présume que les gens de Pierre-Carl ont dû collaborer étroitement avec ceux d'Emna.) Elle vise à produire un taux de croissance de la population active de 0,7 % en 2035. Le « scénario 2 », qu'elle semble préférer, repose sur les valeurs suivantes des variables et paramètres (encadré 1 et tableau 1 du Rapport) : $a = 60k$, $b = 70k$ par année (ceux-ci sont appelés « nouveaux immigrants temporaires »), z = non spécifié (projections de l'ISQ ?), $\varepsilon = 0,2$ et $\pi = 0,1$. Elle obtient que le stock de RNP diminue du niveau initial de 617k fin 2024 à 320k fin 2029 (à l'œil, graphique 5), le réduisant ainsi

de 48 % = $(617 - 320)/617$ au bout de 5 ans. En poursuivant jusqu'à la fin de 2035, le stock de RNP baisse à 241k, soit 2,6 % de la population totale de 9,3 millions simulée pour cette année-là. Ma propre simulation obtient à peu près le même pourcentage RNP/population totale, soit 2,7 %, mais au début de 2029 plutôt qu'en 2035.

Sources :

Miller/Diab : [Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2024 - Canada.ca](#)

Roberge : [CONSULTATION PUBLIQUE 2025 - La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 - Cahier de consultation](#)

Fortin : [PFortin_Memoire_MIFI_Mise_a_jour_2025-06-01.pdf](#)

Michaud : [final-assemble.pdf](#)

Termote : [AVI_DefisPolitiquesImm_MTermote_Fev2025.pdf](#)

Braham : [IDQ-202506-IMMIGRATION](#)